

## Editorial

**Congrès de LILLE :**  
des conditions d'accueil  
exceptionnelles ;  
Une réaffirmation des re-  
vendications essentielles ;  
des motions qui engagent  
notre syndicat dans des  
orientations résolument  
nouvelles

Le congrès de Lille aura tenu ses promesses : le dynamisme et le militantisme de nos camarades du Nord Pas-de-Calais ont séduit tous les délégués qui avaient convergé vers la capitale nordiste. Les élus locaux, nos amis de la fédération ou d'autres syndicats, nos partenaires, ont eux aussi contribué au succès de ce moment fondateur pour notre organisation.

Les débats ont été l'occasion de rappeler nos revendications en matière de revalorisation de nos fonctions et d'évolution de nos conditions de travail. Peu de surprises en ce domaine, car nous l'avons rappelé en de nombreuses occasions et chaque délégation a confirmé cette analyse : les avancées obtenues au cours des trois années écoulées sont appréciables, mais restent en deçà de nos attentes. Nous les avons acceptées dans une logique d'étape, mais nous ne pourrions nous en satisfaire longtemps... Avec la même détermination que le précédent, le nouveau Bureau National devra se mobiliser pour que de nouvelles avancées soient obtenues à brève échéance.

Au-delà de ces préoccupations, nous avons largement abordé la question de notre positionnement et de notre rôle au sein du système éducatif. En cette période d'incertitude politique et sociale, l'école apparaît certes comme une priorité pour tous les responsables politiques, mais tous n'envisagent pas son avenir de la même manière ! Loin des affirmations réductrices et des promesses démagogiques, nous savons bien que c'est au quotidien, par la prise en compte de la complexité des situations, que le concept d'encadrement prend son sens et peut contribuer à améliorer la réussite de tous les jeunes.

Cette préoccupation permanente et partagée par tous les syndicats de l'UNSA Education impose aujourd'hui que soit prise en compte la dimension européenne. Cette construction, difficile mais seule susceptible à terme de garantir la paix et la fraternité entre les peuples, ne peut se concevoir pour nous sans échanges et débats avec nos homologues des autres pays de l'Europe. Cette nouvelle orientation a clairement marqué la réflexion du congrès ; elle nécessitera des développements dans lesquels le nouveau Bureau National s'est d'ores et déjà engagé.

Plus qu'un point d'orgue après nos résultats aux élections professionnelles, le succès de notre congrès lillois doit constituer pour nous le point de départ d'une nouvelle campagne de défense des intérêts de tous les inspecteurs au sein d'un système éducatif plus juste et plus efficace.

C'est sur cette base offensive et constructive que la nouvelle équipe du Bureau National a été élue ; c'est sur cette base qu'elle inscrira son action mobilisatrice pour tous les syndiqués du SI.EN.

Pour le Bureau National  
Patrick ROUMAGNAC

# Agenda

- 9 janvier :** SE/ Préparation du CTPM (P. ROUMAGNAC)  
**10 janvier :** SE/ Groupe de travail sur la grammaire (P. ROUMAGNAC)  
**11 janvier :** MEN/ CTPM (P. ROUMAGNAC)  
**16 janvier :** Observatoire national de la sécurité / Séance plénière (A. CADEZ)  
**17 janvier :** Observatoire national de la sécurité (Commission sécurité incendie) (A. CADEZ)  
**18 janvier :** MEN/DGRH/ groupe de travail «direction d'école et statut des directeurs» (M. VOLCKCRICK)  
**19 janvier :** MEN/DGESCO / groupe de travail «organisation des écoles et réseaux ambition réussite» (P. ROUMAGNAC)  
**23-24 janv. :** FGR/ Commission exécutive (J.-Cl. QUEMIN)  
**24 janvier :** Observatoire national de la lecture (P. ROUMAGNAC)  
**31 janvier :** Observatoire national de la sécurité (1er degré - Formation professionnelle) (A. CADEZ)
- 1er février :** - SE/ Groupe de travail sur le calcul (E. ROQUES y représentait le SI.EN)  
- UNSA-Retraités / Journée d'études sur le thème «La vie au quotidien du retraité» (J.-Cl. QUEMIN)  
**5 février :** - Conseil supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)  
- Réunion de la commission de vérification des comptes (M. LEVEQUE - F. BOUGAULT - G. LEGROS - M. LARCHANCHE)  
- Organisation matérielle du congrès (M. LEVEQUE - A. CADEZ - R. DECOFOUR - M. LARCHANCHE - P. ROUMAGNAC)  
- Groupe de réflexion sur la formation des maîtres (G. PHELIPPEAU - Dr de l'IUFM de Livry-Gargan - R. DECOFOUR - M. LEVEQUE - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK - E. WEILL)
- 6 février :** Bureau National  
**13 février :** Rencontre avec J.-M. SCHLERET - Président de l'Observatoire national de la Sécurité (A. CADEZ - P. ROUMAGNAC)  
**14 février :** - UNSA/ Commission «Retraite» (J.-Cl. QUEMIN)  
- Observatoire national de la sécurité / Séance plénière (A. CADEZ)  
**27 février :** Réunion de la section académique de TOULOUSE (B. LESPES)  
**13 mars :** Réunion de la section académique de CLERMONT-FERRAND (P. ROUMAGNAC)  
**14 mars :** Réunion de la section académique de CAEN (Y. RONDEL)  
**19, 20 et 21 mars :** **LILLE / CONGRES du SI.EN**  
**21 mars :** - MEN (Mme SAFRA, J.-L. BENEFIGE) / Consultation programmes scolaires du 1er degré (D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)  
- MEN/ Commission disciplinaire (D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC)  
**22 mars :** Conseil Supérieur de l'Education / Section permanente (P. ROUMAGNAC)  
**23 mars :** Sous-direction de l'orientation : «missions d'orientation, d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle et leur mise en œuvre par les personnels de l'Education nationale» (Y. DESTOT)  
LA ROCHELLE/ Congrès du Syndicat des Enseignants (P. ROUMAGNAC)  
**27 mars :** LA ROCHELLE/ Congrès du Syndicat des Enseignants (P. ROUMAGNAC)  
**28 mars :** Réunion de la section académique de POITIERS (P. ROUMAGNAC)  
**2 avril :** Conseil Supérieur de l'Education / Séance plénière (D. GAUCHON)

## Sommaire

Agenda du Bureau National	p 2
Hommage	p 3
Réseaux «ambition réussite»	p 4
La dimension éducative de l'inspection européenne	p 5-6
Notre métier «rapport Lunel»	p 7
Congrès de Lille : contribution des académies	p 8-11
Congrès de Lille : interventions	p 12-13
Congrès de Lille : commissions et groupes de travail	p 14-16
Collège des IEN 1er degré	p 17
Retraités : contribution au Congrès de Lille	p 18
Tribune libre	p 19
Communiqué de presse	p 20

### L'inspection n° 104

Directeur de la publication :

**Patrick ROUMAGNAC**

Maquette : **Michel VOLCKCRICK**

Commission paritaire : **0511 S 07856**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,50 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

**SI.EN - UNSA Education**

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

# Hommage

## Roger FAIRISE

Notre collègue Roger FAIRISE, Inspecteur Adjoint à l'Inspecteur d'Académie du Nord, adhérent fidèle du SI.EN-UNSA, nous a quittés le 23 janvier 2007, à l'âge de 92 ans.

Encore un grand Serviteur de l'Education Nationale qui disparaît dans notre académie. Tous ceux qui ont approché Roger Fairise, même ces derniers temps, ont été impressionnés par l'assurance du personnage qui vous invectivait de son accent si particulier, un peu parisien, et une élocution claire et parfaite, pour vous demander chaque fois comment "fonctionnait la grande maison". Car il se sentait toujours concerné à la fois par l'évolution de notre institution et, de fait, par l'évolution de notre métier. Voilà bien une constante du caractère de Roger : il était difficile pour lui de tourner le dos au fonctionnement des institutions, qu'elles soient d'éducation ou à caractère social, dans lesquelles il s'était engagé. Et son engagement dépassait de très loin ce que d'aucuns auraient consenti, même au mieux. En cela il fut un homme d'exception. Qu'on en juge par les oeuvres qu'il a construites et les titres qu'il a acquis :

- Inspecteur Adjoint à l'IA à l'autorité unanimement respectée du fait de la pertinence et de la qualité de ses avis ;
- Vice-président honoraire de l'Union des Mutuelles de Dunkerque (il siégeait à la MGEN) ;
- Président Fondateur de l'Association des Flandres pour l'insertion sociale et professionnelle des Handicapés (AFEJ, Réussir ensemble) (L'AFEJ a aujourd'hui une implantation départementale) ;
- Membre fondateur de l'Association d'Action Educative ;
- Président fondateur de la Fédération des Handicapés moteurs de la Flandre maritime (transport des handicapés) ;
- Ancien Vice-président de la Communauté Urbaine de Dunkerque ;
- Président Fondateur de l'IUT Calais Dunkerque ;
- Ancien Président de l'USD Athlétisme ;
- Officier de réserve.

Roger FAIRISE a appartenu à un autre temps où les Inspecteurs de l'Education Nationale avaient un autre rayonnement qu'aujourd'hui du fait qu'ils occupaient une place mieux reconnue à la fois dans le fonctionnement du Service Public d'Education, mais aussi, par contre-coup, dans la société tout entière... Surtout qu'on leur reconnaissait l'importance de ce rôle hors l'Ecole sans qu'on passât rapidement sur cet engagement extérieur considéré parfois aujourd'hui comme superfétatoire.

Notre Collègue était :

- Commandeur dans l'Ordre des Palmes académiques,
- Commandeur dans l'Ordre National du Mérite,
- Officier de la Légion d'Honneur.

Nous adressons à sa famille nos condoléances les plus attristées et assurons ses enfants de notre profonde sympathie.

Michel Larchanché

## Michel ENGLOO

Avec Michel ENGLOO, nous perdons un collègue qui était un homme bon, droit et généreux.

Un collègue et un ami, car Michel avait tout ce qu'il faut pour entretenir l'amitié et la susciter. Un collègue et un ami qui jusqu'au bout aura gardé, dans un corps meurtri, de plus en plus usé, l'agilité des réparties, l'ardeur des convictions, la vigueur des emportements.

De mon côté, je perds un ami proche à qui je dois beaucoup.

Sur le plan personnel, sa finesse, sa gentillesse de tous les instants, son écoute à la fois chaleureuse et critique, son humour dévastateur ont vraiment éclairé ma vie.

Sur le plan professionnel, je ne sais si c'est à cause ou en dépit de nos personnalités différentes, nous sommes très vite devenus inséparables et complémentaires. Et ce fut un grand bonheur que m'offrit l'existence que ce compagnonnage de quelques six années où nous étions mûs par les mêmes idées.

Si je devais indiquer les traits les plus saillants de sa personnalité, trois s'imposeraient :

Le premier est la fidélité

Fidélité à la famille, à un fils et à une épouse chéris, à une famille aimée et aimante, protégée et protectrice où, jusqu'au dernier jour, en dépit des souffrances et des trahisons du corps, il connut le bonheur de vivre.

Fidélité à son pays, à la terre et aux gens du Nord. Un pays où il était fier d'avoir ses racines et dont il aimait les paysages, les coutumes et le parler.

Des gens, des gens modestes surtout, dont il avait la simplicité, la sociabilité chaleureuse, le franc-parler.

Fidélité sans failles aux collègues, aux amis, à notre amicale, à la promotion 1985 / 1986 des Inspecteurs de l'enseignement technique dont il faisait partie et dont il ne manquait, de son fait, aucune réunion.

Fidélité enfin à des valeurs dont, pour l'essentiel, il était pénétré depuis l'Ecole normale, la justice et l'attention aux humbles et aux faibles, la liberté et son corollaire, la laïcité, la défense de l'école républicaine et de l'enseignement professionnel.

Le second est le sens du bien commun.

Un sens du bien commun qui l'amenait à toujours s'engager, témoigner, proposer, contester. Dans la vie quotidienne comme dans la vie professionnelle, Michel n'était pas un tiède. Il n'avait ni la friolité du poltron, ni la prudence madrée du demi-habile. Quand il pensait qu'une chose était juste ou utile, il la disait ou il la faisait. Cela sans souci de plaire. Et il arriva qu'il ne plut pas. Cela quoi qu'il en coûte. Et il lui en coûta quelquefois.

Michel enfin était d'une profonde humanité et d'une grande générosité. Toujours disponible pour ses amis et ses proches. Toujours prêt à rendre service y compris aux professeurs dont il avait la charge. Y compris à l'inconnu qui dans la rue tend la main. Je me souviens qu'au temps où nous pouvions encore nous promener dans Lille, il donnait une pièce à chaque mendiant que nous rencontrions.

De sa carrière, je dirais qu'elle fut une belle aventure professionnelle. Il fut instituteur, PEG de CET, maître d'application, inspecteur de l'enseignement technique, doyen des inspecteurs de l'enseignement technique.

Soit une trentaine d'années au service de l'enseignement professionnel.

De cet enseignement professionnel qui a tant apporté à l'ensemble du système éducatif, il a épousé toutes les causes, mené tous les combats, toujours aux avant-postes.

Que ce soit à l'ENNA de Villeneuve d'Ascq creuset de tant d'innovations positives ou encore dans le pilotage de ce dispositif pédagogique si riche et si inventif qui avait pour nom Gerex Soutien. Puis, ce fut la mise en place du contrôle continu sous l'impulsion du Recteur PAIR.

Et bien d'autres ambitieuses entreprises encore. Cela sans cesser, durant toutes ces années, d'être la cheville ouvrière de notre petit groupe disciplinaire Lettres Histoire. Jusqu'à d'accaparantes et difficiles fonctions de Doyen qu'il fut le premier à exercer dans notre académie.

A chaque fois, il s'est totalement investi et a montré une étonnante capacité à aller au fond des choses, à connaître les dossiers dans le moindre détail.

Sans que jamais ce professionnalisme n'enlevât quoi que soit à sa chaleur communicative, à sa sociabilité spontanée.

Est venu enfin le temps d'une retraite méritée, une retraite bien trop brève. Une retraite dont c'est vrai il ne put profiter comme ses proches et lui-même l'auraient souhaité, en raison de son état de santé.

Mais cette retraite fut une retraite malgré tout heureuse grâce à l'affection et l'attention des siens. Une retraite où il put notamment revoir les paysages chers à son cœur : Bretagne, Baie de Somme, Baie de Canche.

Une retraite où, jusqu'au bout, il sera resté lui-même, supportant avec beaucoup de courage des souffrances et des handicaps.

Voici maintenant le temps du souvenir qui débute.

Michel va vivre dans nos cœurs et nos mémoires.

Il va le faire avec force. Et ne s'éteindra qu'avec chacun d'entre nous.

Adieu Michel

Un grand bravo pour ce que tu as fait

Un grand merci pour ce que tu as donné

Antoine Vilvandre

## RÉSEAUX AMBITION RÉUSSITE

Le Responsable académique

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de LILLE

Monsieur le Recteur,

Je souhaite vous faire part de notre réaction à propos du document que Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Nord nous a commenté en conseil d'inspecteurs, le mardi 30 janvier, intitulé " Contrat ambition réussite ", document à partir duquel nous devrions nous engager, au même niveau que les principaux, en y apposant notre signature.

Il se trouve que ce " contrat ", dans la manière dont il est constitué autant que dans ses intentions, persiste à faire apparaître une ambiguïté par rapport à l'engagement attendu des I.E.N. en particulier au sein du corps inspectoral, eu égard au rôle joué par les IA-IPR.

Dans la circulaire ministérielle N° 2006-058 du 30 mars 2006, il est stipulé que " Chaque comité exécutif est constitué du principal de collège, du principal adjoint et de tous les directeurs des écoles élémentaires et maternelles rattachées. L'IEN de la circonscription peut également faire partie de cette structure (...) ". Nonobstant cette imprécision, nous avons souhaité nous engager conformément à l'esprit du texte, c'est-à-dire dans un esprit de pleine efficacité mais aussi avec la volonté d'être considérés à égale dignité avec nos collègues IA-IPR. Dès l'origine nous avons revendiqué la position de conseil et d'évaluateur des actions de Réseau au même titre que nos collègues IA-IPR, correspondants de Réseau.

Monsieur le Ministre, dans son allocution d'ouverture du 16 janvier à la Sorbonne (Colloque national sur les Réseaux Ambition Réussite), s'adressant en particulier aux inspecteurs réunis avec les principaux de collège, a rappelé l'importance que nous avons dans le fonctionnement des Réseaux, sans préciser davantage. Par ailleurs il a justifié le rôle spécifique des chefs d'établissement en annonçant qu'ils percevraient une gratification annuelle complémentaire. Preuve, s'il en est, que nos missions étaient différentes.

Aujourd'hui nous apprenons que les contrats résultent de l'analyse des projets effectuée par nos seuls collègues IA-IPR, en contradiction avec les recommandations faites sur ces mêmes " contrats " qui invitent les IEN à assurer le suivi de ces projets avec les IA-IPR. Les inspecteurs de circonscription ainsi, sont tantôt assujettis aux IA-IPR, tantôt considérés comme leurs homologues.

Le SI.EN-UNSA conteste donc la formulation actuelle des contrats en ce qui concerne les signatures qui établissent une distinction entre Inspecteurs du premier degré et IA-IPR et, dans ces conditions, ne peut qu'appeler ses adhérents IEN à ne pas signer les contrats.

Nous revendiquons d'appartenir, au sein de l'académie, à un corps d'inspection qui, s'il établit des niveaux d'intervention différents, ne saurait établir une hiérarchie entre IEN et IA-IPR. Notamment, dans le cadre des Contrats Ambition Réussite, nous souhaitons être traités sur un pied d'égalité avec nos homologues du second degré, à savoir, être chargés d'une mission de conseil, de suivi et d'évaluation.

Malgré cette revendication, il n'en demeure pas moins que nous restons attachés à la réussite de tous les élèves, en particulier, de ceux qui sont scolarisés dans les secteurs les plus défavorisés et relevant du dispositif Réseau Ambition Réussite. Cet attachement justifie que nous participerons, bien entendu, aux prochaines réunions que vous présiderez bientôt.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la requête que je vous présente au nom du syndicat que je représente, je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, en l'assurance de mes sentiments respectueux les plus dévoués.

Michel LARCHANCHE

# Notre métier

## LA DIMENSION EUROPEENNE DE L'INSPECTION EDUCATIVE Saragosse (ESPAGNE) du 24 au 29 AVRIL 2006

### I. L'inspection éducative et pédagogique dans les systèmes éducatifs européens

#### I.1. Missions communes :

- contrôle et évaluation (des enseignants, des disciplines, des établissements, systémiques)
- animation, impulsion, conseil aux acteurs (enseignants, chefs d'établissement) ;
- expertise, conseil aux décideurs ;
- formation des enseignants : identification des besoins, ingénierie, organisation, interventions formatives ;
- investigation, contentieux, gestion des crises et des conflits.

#### I. 2. Points distinctifs conduisant à une importance variable des différentes missions ci-dessus :

- système centralisé / décentralisé-déconcentré / fédéral ;
- degré plus ou moins important d'autonomie et d'encadrement institutionnel Etat > Région > Etablissement ;
- corps d'inspection et inspection «internes» ou «externes» ;
- spécialisation des corps d'inspection : par degrés (1er et 2nd degrés), par type d'établissement ou d'enseignant (établissements et enseignants «généralistes», «techniques et professionnels», «spécialisés»), «généralistes», «disciplinaires» ou «administratifs» ;
- pratique «individuelle et solitaire» ou «d'équipe et collégiale» ;
- pratiques centrées sur les élèves ou sur les enseignants ou sur les établissements ;
- influence sur la carrière des enseignants et des personnels administratifs et de direction (ou non) : rémunérations, évolutions professionnelles ;
- importance accordée à la rétroaction, à la mise en œuvre de mesures d'amélioration et à l'évaluation de leur efficacité.

### II. Compléments, analyse et éléments de synthèse

II.1. La mission historique de l'inspection, liée à l'organisation étatique centralisée de l'Education, consistant essentiellement en un contrôle de conformité aux normes établies par la puissance publique, tend à diminuer très fortement, voire, dans certains systèmes de complète autonomie des établissements, à disparaître.

II.2. Néanmoins, le renforcement de l'autonomie des établissements, dès lors qu'il reste dans les limites de finalités, d'objectifs et de curricula, de règles de fonctionnement et le cas échéant d'attributions de ressources relevant de l'Etat et / ou d'autorités décentralisées (Régions, Länder...), nécessite de renforcer parallèlement le contrôle de conformité et de qualité de ces établissements.

Ceci est d'autant plus vrai que l'approche participative d'une part, le contrôle " social " externe (parents, collectivités locales, groupes de pression divers...) d'autre part, accompagnent cette évolution.

II.3. Cependant, dans ce contexte de renforcement de l'autonomie des établissements, une forte inquiétude est partagée par les participants : si l'Union européenne, comme elle

le fait dans les domaines relevant de ses compétences, inscrit pour l'Education ses orientations, puis ses prescriptions, dans le cadre d'une politique «libérale» s'appuyant sur le postulat et les principes d'une «concurrence libre et non faussée», comme c'est déjà très largement le cas dans certains Etats, cette autonomie les inscrit alors dans une logique de concurrence.

En effet, les conséquences de cette «mise en concurrence» des établissements, décrits par un collègue italien et dont des exemples en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas sont cités, semblent redoutables, d'autant qu'ils généralisent au sein du système public, et donc de l'ensemble des établissements, les effets pervers de la co-habitation qui existe déjà dans la plupart des Etats entre «enseignement public» et «enseignement privé (confessionnel)».

La recherche d'élèves (les meilleurs possibles), de professeurs (les meilleurs possibles), de fonds (les plus importants possibles, quelles qu'en soient les origines) :

- renforce les comportements consuméristes des familles et leur recherche individuelle de l'excellence ;

- renforce ipso facto la «hiérarchisation sociale» des établissements et la «ghettoïsation» de certains d'entre eux, réservés aux populations en difficulté qui ne peuvent les éviter ;

- diminue la mixité sociale et culturelle, déjà fortement limitée par la structuration de l'habitat ;

- détourne l'Ecole de ses objectifs essentiels d'intégration à une culture commune, d'éducation et d'instruction pour tous, qui doivent la mobiliser de façon exclusive, pour privilégier des approches de type «communautariste» et/ou «différentialiste» et/ou «commercial».

Une part importante de l'énergie et des ressources elles-mêmes étant alors détournées pour «tenir sa place» sur le marché scolaire, voire renforcer ses «parts de marché», le cas échéant en «sélectionnant» ses élèves de façon à enclencher un cycle «favorable» (l'accueil de bons élèves «produit» de bons résultats qui eux-mêmes attirent les bons élèves).

II.4. Dès lors que le renforcement de l'autonomie des établissements reste encadré, organisé et régulé par l'autorité publique, on observe le triple mouvement suivant :

- le contrôle ne se réduit plus à celui de la conformité aux normes institutionnelles, mais à celui des éventuels écarts entre les politiques et projets d'établissement déclarés d'une part, leur mise en œuvre effective et les résultats obtenus d'autre part ;

- l'évaluation dynamique et l'accompagnement formatif des établissements et de leurs responsables, ainsi que des enseignants, deviennent essentiels ;

- l'articulation, la complémentarité et la cohérence des missions et des interventions du chef d'établissement et de l'inspecteur sont des conditions et des garanties d'efficacité du système éducatif au niveau local (établissement).

II.5. L'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires doivent présenter les caractéristiques ci-dessous :

- respect des normes et règles de niveau supérieur ;
- tableau de bord et indicateurs présentant la situation de l'établissement ;

- projet d'établissement élaboré à partir de l'analyse de ces indicateurs et de l'identification des priorités, " contractualisation " (avec la communauté éducative et les autorités de tutelle) ;

- activité et gestion des personnels assurant la mise en œuvre effective du Projet d'établissement (dont activités d'enseignement) ;

- auto-évaluation et auto-régulation.

II.6. Les missions d'expertise de l'inspecteur sont alors pour l'essentiel les suivantes : contrôle préventif, supervision, évaluation du fonctionnement général de l'établissement et des enseignements.

Cette expertise-évaluation est d'autant plus efficace que :

- les outils de pilotage de l'établissement sont complets, fiables et bien maîtrisés par l'équipe de direction et par l'équipe éducative ;

- l'établissement a une véritable culture de l'auto-évaluation ;

- les éventuels dysfonctionnements, difficultés, besoins sont identifiés.

Dès lors que l'établissement (et /ou le chef d'établissement) a une culture de l'auto-évaluation, cette phase relève de la co-évaluation avec l'inspecteur.

Recherche de solutions, conseils et propositions s'appuyant sur l'évaluation qui précède.

Dans toute la mesure du possible, cette phase doit relever de l'initiative de l'équipe et de la direction de l'établissement, avec l'appui de l'inspecteur.

Celui-ci peut avoir à :

- assurer le (ramener au) respect des cadres réglementaires ;

- gérer des situations individuelles ;

- gérer des conflits ;

- mettre en place ou orienter vers des actions de formation.

Suivi et accompagnement de l'établissement, et plus particulièrement du Projet d'établissement et des décisions prises (cf. ci-dessus).

II.7. L'articulation des missions respectives de l'inspecteur et du chef d'établissement présente des caractéristiques communes dans les différents pays, avec néanmoins des différences significatives liées aux statuts spécifiques des établissements et des chefs d'établissement.

- Etablissements n'ayant pas d'existence juridique et institutionnelle autonome (cas des écoles primaires françaises) ;

- chefs d'établissement n'ayant pas d'autorité institutionnelle (cas des écoles primaires françaises) ;
- chefs d'établissement élus par leurs pairs (ou par des commissions dans lesquelles ceux-ci sont majoritaires), en particulier si les mandats couvrent un nombre limité d'années (cas de l'Espagne).

Dans tous les cas, dès lors que le chef d'établissement n'est pas en mesure de promouvoir des innovations et / ou de gérer en interne des situations données sans mettre en danger

# Notre métier

la nécessaire relation de confiance qu'il entretient avec son équipe éducative, et / ou sans avoir la reconnaissance / légitimité pour le faire, il fait appel à l'inspecteur.

Ceci est particulièrement vrai pour l'innovation pédagogique, la gestion des conflits (enseignants, parents, collectivités locales), le traitement des situations individuelles problématiques.

Dans ce contexte, il apparaît que l'inspecteur est d'autant plus disponible pour assurer ses missions d'expertise, d'évaluation, de conseil, d'accompagnement et de suivi :

- qu'il a plus de légitimité, de reconnaissance et de pouvoirs institutionnels ;
- qu'il est moins dépendant de la communauté éducative.

II. 8. Les missions essentielles de l'inspecteur, telles que définies ci-dessus, posent la question de la place de l'inspection individuelle des personnels, non seulement des chefs d'établissement (ce qui rejoint les problématiques développées plus haut), mais surtout des personnels enseignants eux-mêmes.

En effet, la classe et la qualité des enseignements dispensés aux élèves, et donc l'efficacité individuelle des enseignants, sur les plans pédagogique et didactique, reste déterminante pour assurer l'efficacité de l'établissement et du système éducatif.

Or, si dans certains pays ou degrés d'enseignement, l'inspection individuelle et disciplinaire reste prioritaire (parfois au détriment de l'inspection d'établissement), il apparaît que dans d'autres celle-ci est minorée par :

- la surcharge des tâches administratives ;
- le temps consacré à l'inspection des établissements.

Il apparaît donc nécessaire, plutôt que d'abandonner l'une ou l'autre, ou le cas échéant de confier chacune d'elle à des inspecteurs " spécialistes " travaillant de façon isolée, de donner à des équipes d'inspecteurs la possibilité d'exercer leur double mission, centrée sur les personnels et les établissements, en leur confiant des " secteurs " et des charges globales raisonnables.

II.9. L'ensemble des considérations ci-dessus situe le contrôle et l'évaluation dans le cadre d'une mission confiée à des inspecteurs relevant eux-mêmes du service public d'éducation et agissant au sein de et au nom de l'institution scolaire. Ces considérations pourraient perdre leur éventuelle pertinence dès lors que certaines évolutions constatées dans divers pays viendraient à se généraliser.

En effet, à défaut de confier entièrement à la loi du marché et à la concurrence entre les établissements la mission d'assurer l'efficacité globale du système éducatif, d'autres modèles de contrôle et d'évaluation des établissements sont apparus :

- évaluation par les résultats obtenus, lesquels sont rendus publics (par exemple taux de réussite au baccalauréat par établissement en France) ;
- inspection sous la forme d'audit par un corps d'inspecteurs différents des inspecteurs « territoriaux » et « traditionnels » intervenant habituellement dans les établissements ;
- « Externalisation » confiée au secteur privé,

sous la forme d'audit dont les résultats sont rendus publics (exemple cité pour la Grande-Bretagne).

### III. Vers une inspection européenne ?

Les missions de « l'inspecteur de l'éducation » s'exercent dans le cadre de l'organisation, des principes de fonctionnement et des règles du système éducatif régional et / ou national de référence, au sein duquel elles présentent donc un certain nombre de spécificités institutionnelles et fonctionnelles.

Elles n'en renvoient pas moins à des missions de pilotage, de mise en œuvre des politiques éducatives et scolaires, d'évaluation des établissements et des personnels, qui doivent d'une façon ou d'une autre être assurées pour (dans ?) tout système éducatif.

Leur inscription dans des contextes régionaux/nationaux divers et spécifiques d'une part, leur mise en œuvre concrète dans le cadre de cette diversité et de ces spécificités d'autre part, rendent difficilement envisageable une « inspection européenne ».

L'identification de ces missions générales et transversales communes à tous les systèmes éducatifs européens d'une part, l'identification et la distinction des « fondamentaux » et des « spécificités régionales/nationales » du métier d'inspecteur d'autre part, pourraient néanmoins contribuer à rechercher des convergences « éthiques » et « fonctionnelles » susceptibles de favoriser la qualité et l'efficacité globale des systèmes éducatifs européens.

### IV. Organisation associative et / ou syndicale des inspecteurs

Les situations des inspecteurs sont là encore très liées aux contextes nationaux :

- autorisation institutionnelle ou non de se syndiquer ;
- existence autonome ou non de syndicats d'inspecteurs ;
- nombre de syndicats et représentativité de chacun d'eux.

En Espagne, les inspecteurs ont la possibilité de se syndiquer, mais il n'existe pas de syndicat spécifique, et ceux qui font le choix de se syndiquer se répartissent dans quatre syndicats « généralistes ».

Dans ce contexte, la création d'une association des inspecteurs (ADIDE), organisée par région et fédérée au niveau national, offre la possibilité de rassembler la plus grande partie des inspecteurs et permet :

- d'aborder l'ensemble des problématiques d'ordre professionnel ;
- le cas échéant de faire prévaloir les questions corporatives d'intérêt commun de façon concertée auprès des " autorités " et / ou des syndicats " généralistes " auxquels ils peuvent appartenir.

La seconde de ces missions de l'ADIDE (et de toute association régionale et / ou nationale d'inspecteurs) semble nécessairement très liée au contexte local, et elle est prise en charge dans un cadre clairement syndical dans certains pays (cas de la France, en particulier pour les inspecteurs du 1er degré) ; de ce fait, la nécessité d'une association professionnelle ne se fait alors pas (ou se fait moins) sentir.

Par contre la première mission, centrée sur les

problématiques professionnelles non spécifiquement corporatives, et même si elle est très largement prise en compte dans le cadre syndical présente un double intérêt :

- elle offre à tous les inspecteurs exerçant au sein d'un système éducatif national, fut-il extrêmement décentralisé / déconcentré, la possibilité d'un travail collégial ;
- elle peut être la préfiguration d'une association européenne des inspecteurs, dont la création et le fonctionnement pourraient bénéficier de la reconnaissance et du soutien de l'Union européenne, au-delà des opportunités de travail en commun qu'offrent les séjours ARION, ou encore diverses initiatives bilatérales ou strictement personnelles.

De ce point de vue, nos collègues espagnols montrent un esprit d'initiative qui mérite d'être encouragé, partagé et accompagné.

### V. Perspectives professionnelles

V.1. Une poursuite et un approfondissement de la réflexion commune engagée avec les organisateurs et au sein du groupe seraient utiles ; mais dans quel cadre multilatéral et à l'initiative de qui ? pour quel projet, avec quelle reconnaissance et quel appui dans le cadre de SOCRATES ?

V. 2. Ma pratique professionnelle, comme celle de la plupart des inspecteurs territoriaux français, est centrée sur l'inspection individuelle des enseignants, dans la limite du temps qui reste disponible une fois que toutes les autres missions incontournables ont été accomplies (soit environ 30 %).

Cette pratique est conforme à la note de service n° 2005-089 du 17 juin 2005, qui précise les missions des inspecteurs français :

*« La mission d'évaluation des inspecteurs qui constitue le cœur de leur métier concerne d'abord l'acte d'inspection individuelle des enseignants et autres personnels placés sous leur responsabilité ».*

Néanmoins, cette même note de service précise plus loin :

*« Au-delà de l'acte d'inspection individuelle, les inspecteurs doivent, sous l'impulsion du recteur, procéder à l'évaluation des enseignements et des établissements. Inspections croisées ou globales permettent ainsi d'avoir une connaissance approfondie de l'état des disciplines et activités de l'établissement ou école, du respect des programmes, de l'application et de l'adéquation des réformes et de proposer les interventions et aménagements nécessaires. Les restitutions devant les équipes pédagogiques et au niveau académique ainsi que le suivi de l'application des recommandations doivent faire l'objet d'une attention particulière ».*

Cette seconde dimension, clairement affirmée dans le texte de référence ci-dessus, qui caractérise le fonctionnement de l'inspection espagnole ainsi que celui d'autres pays représentés au cours de la visite, nécessite d'être développée au sein du système éducatif français.

Jean-Pierre Martin  
Responsable académique de la Réunion

## RAPPORT LUNEL

Nous proposons les remarques suivantes qui renouvellent la contribution adressée par le SI.EN à la délégation interministérielle :

En préambule, nous dénonçons :

- la réduction de la notion d'orientation à la question de l'insertion professionnelle (même s'il ne s'agit pas d'éluider cette question) ;

- une vision très simplificatrice de la question qui place l'information, et notamment sur les métiers, au cœur du processus (alors que la notion même de métier est interrogée, que les liens entre formation et emploi sont tenus et que, dans le contexte de l'orientation tout au long de la vie, c'est bien " le sujet " qu'il convient de placer au centre). Par ailleurs, les analyses actuelles montrent que plus les consultants disposent d'informations sous toutes ses formes et si bien adaptées soient-elles, jusqu'au " conseil en ligne " (qui est plutôt de l'information personnalisée), plus augmente la demande de conseil individuel. Le développement du marché du conseil en orientation et du bilan de compétences en témoigne ;

- le risque d'un renforcement des inégalités par une orientation à deux vitesses qui réserverait un marché au conseil en orientation si les personnels d'orientation se consacraient en priorité au travail d'information sur les métiers ;

- le risque d'une partition du corps des COPSYS, qui fait l'impasse sur la dynamique entre réussite scolaire et orientation choisie.

Nous affirmons l'opportunité d'une expertise de psychologues de l'éducation et de l'orientation, dans le service public, et intervenant tout au long des processus de formation et d'orientation, en ingénierie et par des interventions spécifiques au profit des établissements, des groupes et des personnes. Le rapprochement des travaux du groupe " Gachet " et du groupe " Chauvet " permet avec quelques aménagements de consolider ce point de vue.

Les CIO associés aux autres opérateurs publics de l'orientation et de l'insertion (ML, ALE ... ) sont le lieu ressources externe, où sont :

- partagées des analyses distancées du fonctionnement des systèmes de formation et d'éducation ;

- mutualisées les pratiques ;

- mises à disposition du public des prestations d'orientation (...bilan de compétences, ateliers d'orientation, accompagnement à la VAE...) d'information, conduites par des personnels qualifiés : psychologues de l'éducation et de l'orientation, mais aussi documentalistes et des intervenants, notamment partenaires du monde économique et associatif... Dans une logique de service public et d'égalité des chances, ils permettent aussi l'accès aux ressources en ligne pertinentes.

- Les psychologues de l'éducation et de l'orientation y exercent également au profit des publics adultes et, par là même, enrichissent leurs connaissances des réalités actuelles et prospectives du monde du travail qu'ils réinvestissent dans leur pratique auprès des plus jeunes. Il faut noter que la fréquentation des CIO par des publics diversifiés (élèves, salariés, parents, étudiants) est en augmentation constante dans les territoires où leur implantation est en adéquation avec des caractéristiques ad hoc de la population et leurs ressources en personnels suffisantes. Ils sont le lieu extérieur à l'établissement scolaire où les parents peuvent trouver une écoute qu'ils ressentent comme plus distancée et pour les élèves eux-mêmes ils représentent un espace transitionnel entre le monde de l'école et le monde de la vie sociale et économique qui favorise le travail de mise en projet.

Des horaires d'ouverture élargis qui ne sont pas ceux de l'école doivent permettre aussi de mieux répondre aux contraintes des salariés (parents ou consultants).

Une réorganisation territoriale n'est pas à exclure pour rejoindre dans certains cas la taille suffisante. Cependant il faudra tenir compte de la nécessaire proximité au public le plus fragile, sans doute par des antennes très locales. Le partenariat avec les autres opérateurs publics serait hautement facilitateur à cet égard (DJS, ML, ANPE).

L'Etat a été conforté dans son rôle de pilotage et de principal financeur de l'AIO (Accueil, Information et Orientation) par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, il doit rester le garant de l'égalité de traitement en la matière au niveau national. Cependant les collectivités territoriales, et notamment les Régions, pourraient contribuer au fonctionnement des CIO par des allocations de moyens matériels et des ressources humaines complémentaires aux personnels de l'éducation nationale dans le cadre de conventionnements avec un établissement public de référence. Elles pourraient par ailleurs faciliter l'implantation sur des plateaux communs avec les autres opérateurs quand c'est possible, ce qui permettrait de mutualiser des ressources documentaires, administratives et logistiques.

La formation des psychologues de l'éducation et de l'orientation est à repenser, en cohérence avec le nouveau cahier des charges de la formation des maîtres. Elle pourrait comporter des modules communs avec les futurs professeurs \* relatifs notamment à l'ouverture sur la société : le monde professionnel, le contexte de l'école, la communication, la conduite d'entretiens, les démarches d'évaluation, le portfolio...

( cf. le référentiel de formation des maîtres). Elle serait modulaire et individualisée selon les acquis antérieurs. Une pré-professionnalisation serait possible dès le cursus licence également.

L'approfondissement " disciplinaire " porterait sur un programme issu de l'expérience des instituts et intégrant les réflexions existant dans le cadre international et européen en ce qui concerne la fonction de conseil en orientation. Et il prendrait pour point de départ les travaux des deux groupes " Gachet " et " Chauvet " (complétés et amendés selon nos remarques), lesquels sont porteurs de la spécificité de l'approche française qui intègre dans le concept de psychologie de l'éducation des approches spécifiques de l'accompagnement à la réussite éducative, de l'éducation à l'orientation et de la construction de projet.

Ces ambitions affichées pour les acteurs et les services nécessitent naturellement une mise à hauteur des recrutements de conseillers et une prise en compte des fonctions d'accompagnement dans le temps de travail des enseignants.

NB : L'orientation est bien un objet partagé au sein de l'équipe éducative et chaque acteur y intervient selon son expertise propre.

Yvette DESTOT

# Congrès de Lille

## Contributions des académies

### Académie de Bordeaux

#### 1 – Election du responsable académique

Michel Petit a été élu responsable académique pour succéder à Daniel Gauchon qui a été affecté sur un poste hors de l'académie.

#### 2 – Contribution au congrès

Mandat a été donné aux délégués pour prendre position sur les points suivants :

- place et mission des IEN au sein des Comités exécutifs des Réseaux Ambition Réussite. Il apparaît nécessaire que les IEN se situent dans une mission de suivi et d'évaluation avec les IA-IPR et ne participent que ponctuellement aux réunions des Comités exécutifs afin de ne pas introduire une dimension hiérarchique dans cette instance qui doit être co-pilotée par les Principaux de collèges et les Directeurs d'école.

- EPEP et Directeurs d'école. Si certains aspects du projet EPEP posent question, la gestion des postes par la collectivité locale apparaît comme une voie d'évolution intéressante dans une perspective de décentralisation maîtrisée assortie de règles garantissant le respect des principes républicains.

Cette évolution est étroitement liée à la réflexion sur le statut des directeurs d'école pour lequel il serait important que le SI.EN fasse des propositions. L'hypothèse d'un rattachement des écoles primaires au collège du secteur avec un principal adjoint coordonnateur des écoles pourrait être reprise.

- Indemnités et frais de déplacement. Seule l'attribution d'un véhicule de service apparaît comme susceptible de répondre à la perte financière de plus en plus importante générée par l'utilisation d'un véhicule personnel. Présentée comme une réponse partielle à ce problème, la modulation de l'ICA apparaît comme un facteur supplémentaire d'injustice compte tenu de l'opacité des critères utilisés par les recteurs sans aucune cohérence.

Daniel Gauchon - ex-RA du SI.EN

### Académie de Caen

Au cours de cette réunion qui a vu chaque département représenté par au moins un collègue, plusieurs points ont été abordés :

1) le problème de la syndicalisation des collègues, en particulier des jeunes entrant dans le métier.

Si nous connaissons tous des collègues déjà anciens dans la profession qui n'adhèrent pas à un syndicat quel qu'il soit pour des raisons plus ou moins avouables (du choix professionnel à la raison financière), plus gênante semble être la perplexité montrée par certains jeunes IEN quant à la nécessité d'adhérer à une organisation, avec des arguments du type «les revendications ne vont pas suffisamment loin, le corps unique c'est pour quand ?» voire «pour ce vous avez obtenu...»

Pourtant, sans le SI.EN, où en serions nous ?

2) la corrélation du traitement des chefs d'établissement et des inspecteurs par l'Institution. Avec des constats : les chefs d'établissement peuvent - ou savent - mobiliser leurs adhérents

mieux que nous et nos avancées professionnelles sont toujours précédées par celles - plus importantes - des CE.

Les IEN trouveraient-ils avantage à devenir des directeurs d'EPEP ?

3) Les critères d'attribution de la hors-classe par l'institution n'apparaissent pas toujours très clairs, en particulier en cas de manquement professionnel grave et avéré.

4) La question de la modification sociologique du corps enseignant dans sa globalité et par conséquence du corps des inspecteurs dans sa spécificité ?

La modification considérable de l'origine socio-professionnelle des enseignants, du premier degré en particulier et, concomitamment, la féminisation croissante de la profession a-t-elle une influence grandissante sur la nature des revendications salariales ( le salaire de l'enseignant devient un salaire d' «appoint») et le statut de l'enseignant ? Or nos propres revendications professionnelles sont naturellement liées aux conditions de travail de l'ensemble des membres de la fonction publique et des autres fonctionnaires de l' EN.

5) L'absence de capacité financière pour gérer des interventions extérieures dans le cadre d'animations pédagogiques, par exemple. L' IEN n'est pas ordonnateur de dépenses et donc n'a aucun moyen de défrayer tel ou tel ni même d'offrir un pot de bienvenue aux nouveaux arrivants ou aux directeurs.

6) La reconnaissance - ou plutôt l'absence de reconnaissance - des membres de l'équipe de circonscription. Comment admettre qu'une secrétaire de circonscription qui accomplit un véritable travail de secrétaire de direction soit encore catégorie C ?

Comment accepter qu'un CPC ait une rémunération inférieure à celle d'un directeur d'école à 8 classes avec, pour conséquence, que plusieurs CPC ont décidé de redevenir directeurs avant de partir en retraite pour intégrer la prime dans le calcul de leur pension ?

### Académie de Créteil

L'IEN, un expert qui exerce ses missions dans le cadre académique

#### 1) L'IEN-CCPD, un IEN comme les autres

La note de service du 12-06-2005 portant sur les missions des IA-IPR et des IEN définit les quatre missions des IEN qu'elle associe fortement à l'organisation académique. Elle précise que les missions des inspecteurs ne peuvent prendre corps que si elles s'inscrivent dans un cadre cohérent faisant émerger de grandes priorités. Tel est l'objet du programme de travail académique.

Or, à ce jour les IEN-CCPD ne sont toujours pas associés à l'élaboration du PTA. Le collège académique évoqué par cette même note de service est en panne : seulement trois académies se sont dotées d'un doyen des IEN-CCPD.

Comment pourrait-il en être autrement quand, précisément, cette note de service place désormais l'IEN-CCPD sous l'autorité de l'IA-DSDEN ? L'ambiguïté est de mise qui permet

de cantonner l'IEN-CCPD pour l'ensemble de ses missions au cadre départemental mais conserve le cadre académique par exemple pour la certification des PE.

Nous demandons :

- une égale dignité accordée à tous les IEN  
- le retour des IEN-CCPD sous l'autorité du recteur au même titre que les IEN du second degré ;

- une impulsion véritable donnée par le ministre et les recteurs pour l'installation effective du collège académique des IEN-CCPD qui désignera son doyen ;

- la visibilité du doyen 1er degré qui anime le collège des IEN-CCPD, coordonne l'action du collège à celle des collèges des IA-IPR et des IEN-ET-EG-IO et dispose des moyens nécessaires à sa mission ;

- la participation du collège des IEN-CCPD à la définition dont découlent le cadrage académique et partiellement la lettre de mission des IEN.

#### 2) Territorialité, évaluation et expertise

Les politiques éducatives locales visent au prolongement de la prise en charge de la jeunesse dans le cadre associatif, culturel ou sportif mais aussi, désormais, à apporter une aide qui ressort du soutien scolaire, laquelle est prise en compte dans la définition de parcours d'apprentissage (PPRE). Leur sphère d'action s'avère davantage partie prenante que par le passé de la mission d'éducation et d'instruction jusqu'ici dévolue à l'école. Leur poids est désormais accru dans la mesure où le pilotage d'une partie du rôle tenu par l'institution scolaire leur a été transférée.

Dans le cadre des politiques éducatives qui pilotent les collectivités locales ou territoriales, le partage du rôle de l'Etat et des collectivités locales passe par l'IEN. Celui-ci, selon la formule désormais consacrée, est consulté par les élus au nom de son expertise. Son rôle, néanmoins, ne s'arrête pas là : les élus attendent de lui qu'il facilite la mise en œuvre des projets locaux même lorsque leur complémentarité à l'action de l'école ne s'avère que tenue quand elle n'est pas contradictoire. C'est bien plus comme un rouage que l'IEN est perçu plutôt que comme un " expert " dont les avis ou conseils seraient appréciés et déterminants pour les décisions à prendre.

On peut également s'interroger sur la légitimité reconnue à l'IEN lorsque sa voix, qui en matière éducative devrait être la référence, est confondue avec celle des " experts " venus de maints horizons mais tous désormais habilités à s'exprimer à égalité avec l'IEN sur des questions dont ils ne sont pas spécialistes. Le renforcement de l'intervention de l'IEN dans la conduite des politiques éducatives locales est pourtant possible : il relève d'une mise à plat suivi d'une redéfinition des missions des IEN au vu des évolutions de la prise en charge de l'éducation et de l'instruction, dans ce pays.

Le transfert de compétence de l'Etat aux collectivités territoriales n'empêche pas que l'IEN soit le garant des finalités de l'école auxquelles concourent les politiques éducatives locales. Pour ce faire, il doit pouvoir exercer, dans



le cadre des relations que l'institution entretient avec les collectivités locales ses autres missions (animation, formation, évaluation) et tout particulièrement, la mission d'évaluation.

C'est la mission d'évaluation, qui ne se réduit pas au contrôle, qui se trouve au cœur de la fonction de l'IEN. C'est cette mission fondamentale qui fonde notre identité professionnelle. C'est cette mission qui fait de l'IEN, autant que l'expertise à laquelle elle est fortement corrélée, le garant de la formation de la jeunesse.

La mission d'évaluation doit évoluer pour intégrer les aspects du métier liés à la territorialité et dépasser la simple inspection individuelle, en posant la nécessité :

- d'une évaluation des dispositifs à finalité éducative mis en place dans le cadre des programmes locaux type CUCS, PRE etc. menée par les corps d'inspection de l'Education Nationale, y compris ceux du 1er degré, en collaboration avec les corps d'inspection des services de l'Etat partenaires (Affaires Sociales, Jeunesse et Sport, Culture) comme le pratiquent déjà les Inspections Générales ;

- de la programmation et de l'organisation de ces évaluations dans le cadre académique ;

- de la définition de protocoles d'évaluation mis au point par les collèges d'inspecteurs.

Nous ne pouvons abandonner la mission d'évaluation de ces dispositifs à des organismes indépendants (c'est actuellement ce qui se fait) ni nous contenter d'une évaluation interne : il y va, à un moment donné, de la réussite scolaire des élèves. De plus, la note de service du 17/06/2005 déjà citée légitime cette approche : experts d'une spécialité ou d'une discipline, les inspecteurs peuvent être sollicités par le recteur pour apprécier de nouveaux dispositifs éducatifs ainsi que les besoins spécifiques en équipements qui en découlent, ou évaluer leurs résultats dans le cadre des partenariats avec les autres services de L'Etat, les collectivités locales ou les milieux économiques.

Par ailleurs, au sein même de notre institution, la mission d'évaluation doit intégrer le fonctionnement en réseau des établissements des 1er et second degrés (exemple des RAR), en posant là encore la nécessité :

- des inspections croisées des professeurs référents intervenant dans les RAR dont l'action touche aux deux niveaux d'enseignement. Inspections nécessairement menées par l'IEN-CCPD et au moins un inspecteur du second degré (IA-IPR ou IEN-EG ou IEN-ET) ;

- des inspections croisées ou globales des établissements en RAR ou des dispositifs mis en place, menées par l'IEN-CCPD et les inspecteurs du second degré concernés (IA-IPR, IEN-EG, IEN-ET, IEN-IO) ;

- de la programmation et de l'organisation de ces évaluations dans le cadre académique

- de la définition de protocoles d'évaluation mis au point par les collèges d'inspecteurs.

Socle commun, continuité éducative, PPRE, RAR, mises en œuvre de la loi sur le handicap à tous les niveaux d'enseignement, éducation à l'orientation du collège à l'université, nouveau

cahier des charges de la formation des maîtres justifient l'activation de notre revendication d'un corps unique d'inspecteurs territoriaux aux expertises diversifiées. La politique de l'Etat visant la réduction du nombre des corps devrait y conduire. Cependant le RIME répertorie actuellement deux corps d'inspection (un pour le 1er degré et un pour le second degré). Nous devons nous faire entendre sur ce sujet.

## Académie de LILLE

L'académie de Lille, comme de nombreuses autres académies, a été confrontée à la mise en place, dans l'urgence, des Réseaux Ambition Réussite pour lesquels le ministre, à grands renforts de publicité, a injecté des moyens supplémentaires qu'il n'hésite pas à qualifier de très importants. Dans son allocution d'ouverture du 16 janvier à la Sorbonne, s'adressant en particulier aux inspecteurs réunis avec les principaux de collège, il a rappelé l'importance que nous avions dans le fonctionnement des Réseaux, sans préciser davantage. Et par ailleurs il a justifié le rôle spécifique des chefs d'établissement en annonçant qu'ils percevraient une gratification annuelle complémentaire. Preuve, s'il en est, que nos missions étaient différentes.

Dans la circulaire ministérielle du 30 mars 2006, il est stipulé que " *Chaque comité exécutif est constitué du principal de collège, du principal adjoint et de tous les directeurs des écoles élémentaires et maternelles rattachées.*

**L'IEN de la circonscription peut également faire partie de cette structure (...)** ». Nonobstant cette imprécision, nous avions souhaité nous engager conformément à l'esprit du texte,

c'est-à-dire dans un esprit de pleine efficacité mais aussi avec la volonté d'être considérés à égale dignité avec nos collègues IA-IPR. Dès l'origine nous avons revendiqué la position de conseil et d'évaluateur des actions de Réseau au même titre que nos collègues IA-IPR, correspondants de réseau.

Or nous avons appris par l'Inspecteur d'Académie du Nord que le recteur avait rédigé un document, intitulé «*Contrat ambition réussite*», document à partir duquel nous devons nous engager, au même niveau que les principaux, en y apposant notre signature. Il se trouve que ce «*contrat*», de la manière dont il est constitué, autant que dans ses intentions, persiste à faire apparaître une ambiguïté par rapport à l'engagement attendu des I.E.N. en particulier au sein du corps inspectoral, eu égard au rôle joué par les IA-IPR.

Et nous avons appris également que ces contrats résultaient de l'analyse des projets effectuée par nos seuls collègues IA-IPR, en contradiction avec les recommandations faites sur ces mêmes «*contrats*» qui invitent les IEN à assurer le suivi de ces projets avec les IA-IPR. Nous avons donc contesté la formulation de ces Contrats en ce qui concerne les signatures qui établissaient une distinction entre Inspecteurs du premier degré et IA-IPR et nous avons invité nos collègues IEN à ne pas signer les contrats.

En clair, au plan administratif, les IEN sont "laissés sur place" par les chefs d'établissement ; au plan pédagogique, ils n'ont jamais été reconnus au même degré d'expertise que les IA-IPR sollicités par le Recteur pour être correspondants des R.A.R (il arrive même qu'à ce titre certains IA-IPR se rendent dans des écoles sans même en informer l'IEN), les IEN ne sont donc pas prêts d'exercer la même influence s'ils continuent à vouloir jouer sur tous les tableaux.

Certes, on peut toujours s'accrocher aux lambeaux d'un passé plus gratifiant, se réjouir de la richesse polymorphe de notre fonction, de plus en plus "gazeuse"... (rappelons que le principe du gaz c'est d'occuper tout le volume qu'on lui laisse, sans discernement et sans profit) ; certes, on peut s'honorer d'échanges sur ces sujets d'actualité (RAR, bassins, et autres) avec les autorités (Recteur, IG, IA...), certes, certes... Mais quels avantages les IEN en tirent-ils ?

Et encore, les IEN n'ont-ils pas encore bu la coupe jusqu'à la lie, qu'en sera-t-il de leur "pouvoir", par exemple, quand certains directeurs d'école deviendront des chefs d'établissement du premier degré ? Le constat est accablant : à vouloir suivre deux lièvres à la fois, la pédagogie et la gestion territoriale de proximité, nous avons progressivement perdu toute crédibilité et toute reconnaissance au profit des "spécialistes". Ce qui faisait notre spécificité - certains diraient notre "grandeur", est devenue un terrible handicap dont tous les effets négatifs ne se sont pas encore fait sentir.

Comment refuser cette fatalité ? Comment rebondir positivement pour retrouver toute notre place, voire plus ? En prenant acte de ce diagnostic, c'est-à-dire en n'acceptant plus de participer à tous les dispositifs un pied à l'intérieur, comme acteur de base, un pied à l'extérieur comme évaluateur, conseiller. En définissant une ligne de conduite claire dès à présent, et en envisageant ultérieurement une redéfinition de nos missions.

La mutation nécessaire sera dure à vivre, notamment pour les IEN les plus anciens et les plus attachés à leurs mini-responsabilités administratives ; les notions de territorialité et de hiérarchie prises dans leur sens actuel sont devenues des concepts contre-productifs.

Demain les IEN doivent revendiquer d'appartenir à un corps d'experts, au même titre que les IA-IPR (comme le demande d'ailleurs le Ministre dans les RAR et le Recteur dans les bassins) et de se positionner en dehors de la hiérarchie actuelle départementale. Demain, les IEN doivent rejoindre les autres corps d'inspection sous l'autorité directe du Recteur et se doter, comme les autres corps, d'un doyen pour des raisons fonctionnelles et d'égalité de dignité. Les missions d'inspection, d'évaluation, de formation doivent découler de cette nouvelle gestion du corps, et non dépendre d'un système de délégation de l'IA-DSDEN à définition variable.

Certes notre statut est ce qu'il est actuellement, mais demain, ou après-demain, parce que rien n'est immuable, si nos revendications sont justifiées, si notre ligne de conduite est claire, rien

n'est impossible. Laissons vides les strapons-tins qu'on veut bien nous laisser ici ou là, prenons toute notre place dans les dispositifs qui correspondent mieux à notre nouvelle vision du métier et le temps fera le reste...

Nous revendiquons d'appartenir à un corps d'inspection qui, s'il établit des niveaux d'intervention différents, ne saurait établir une hiérarchie entre IEN et IA-IPR. Notamment, dans le cadre des Contrats Ambition Réussite, mais sachant que cela pourrait être étendu aux futurs contrats REP et aux projets des Établissements Publics des Écoles Primaires (EPEP), nous souhaitons être traités sur un pied d'égalité avec nos homologues du second degré, à savoir être chargés d'une mission de conseil, de suivi et d'évaluation.

## Proposition de motion

Dans la perspective :

- de l'amélioration de la réussite scolaire,
  - de l'unification des corps d'inspection ;
- considérant :
- l'unité que constituent le collège et les écoles dans le temps de la scolarité obligatoire,
  - la transformation prévue de l'organisation des écoles et le nouveau positionnement envisagé des directeurs d'école,
  - la grave détérioration du fonctionnement des collèges même dans les secteurs urbains favorisés,
  - l'évolution du rôle des collectivités territoriales dans le fonctionnement des écoles et des collèges,

le SI-EN UNSA Education de l'académie de LILLE propose que soient redéfinies les missions des inspecteurs intervenant dans l'enseignement obligatoire :

les IEN-CCPD seront appelés à intervenir dans les collèges, notamment pour :

- l'amélioration de l'articulation école / collège
  - la mise en œuvre et la régulation des projets d'établissement ;
  - le développement des activités transdisciplinaires ;
  - l'organisation de l'aide aux élèves en difficulté
- Les IEN-ET-EG et les IA-IPR intervenant dans les collèges seront appelés, chacun pour leur discipline, à renforcer leur action au niveau de la continuité pédagogique et de l'harmonisation des pratiques professionnelles.

Les IEN-CCPD, les IEN-ET-EG et les IA-IPR seront appelés à coopérer effectivement sur un territoire donné, avec les principaux et les directeurs, à la réussite des projets d'établissement (validation et évaluation).

Les IEN-CCPD, les IEN-ET-EG et les IA-IPR seront appelés à apporter leur expertise à l'élaboration et à l'évaluation des politiques éducatives territoriales.

Une telle redéfinition des missions des inspecteurs au niveau de la scolarité obligatoire impose :

- une nouvelle réflexion sur le recrutement et la formation initiale des intéressés ;
- un plan de formation continue commun à ces corps afin de faciliter la mise en œuvre des réformes ;
- une remise à plat de la définition des territoires pour chacune des catégories d'inspecteurs en sachant que la stabilité des corps est un atout.

## Académie de MONTPELLIER

1) Le débat sur le statut des directeurs et les EPEP débouche sur une position de principe de notre syndicat qui devra être affirmée, développée pour nous permettre un positionnement clair.

Les directeurs d'école étant chefs d'établissement comme les principaux et les proviseurs, les IEN seront naturellement le corps d'inspection du 1er degré de ces établissements publics comme les IA-IPR le sont dans le 2nd degré. La revendication de corps unique n'en aura que plus de force. Cela sera-t-il un nouveau métier, une nouvelle définition de nos missions ? Le SI-EN doit se tenir prêt à être force de proposition dans un système où nous devons garder une place importante, compte tenu des compétences de l'ensemble de notre corps.

2) Le 10ème échelon est à peine créé et déjà se reproduit le phénomène de «bouchon». Réflexion à conduire pour que l'attente trop longue d'accès à la HC ne crée de nouvelles insatisfactions. Des collègues, pour des raisons de parcours ou de recrutement tardif, ne pourront que difficilement bénéficier de cette réelle promotion avant la retraite si le mouvement mécanique administratif maintient un avantage aux jeunes recrutés. N'oublions pas que l'on peut accéder à la HC dès le 7ème échelon et demandons à l'administration d'utiliser cette possibilité pour les collègues en fin de carrière. Il existe également des parcours avec de nombreuses années de Faisant Fonction qui ne sont nullement validées, aucunement comptabilisées. On peut comprendre le souci de l'administration centrale de maintenir le caractère "au mérite" en favorisant les jeunes, mais à terme, l'engorgement recréé, l'impossibilité d'accéder à la HC feront réapparaître une grogne totalement justifiée. Notre action doit porter sur l'examen des situations de collègues recrutés en 1998, 1999, 2000 et 2001 avec ancienneté minimale de 7 ans prenant également l'AGS en compte. Nous formulons aussi une requête pour ceux qui ont fait fonction de nombreuses années afin qu'une réflexion soit menée pour la reconnaissance dans le déroulement de carrière de ces années sur le modèle des maîtres auxiliaires par exemple (les 40 000 d'Allègre), bien conscient que l'accès au corps des IEN en reste la première marque.

3) L'accès à la hors-classe, y compris pour des collègues en «délicatesse» avec l'administration, devrait pouvoir s'effectuer juste avant le départ à la retraite. L'administration pénitentiaire et la justice s'accordant à reconnaître d'une même voix les remises de peine pour des raisons multiples (et pas seulement pour bonne conduite), il n'y a aucune raison pour que la nôtre ne s'y conforme pas plutôt que de se complaire dans cette mystique du sceau de l'infamie dont certains resteraient frappés à vie. Il n'est pas question d'en appeler à la rédemption et au pardon, mais nous préférons dire oui à la dignité restaurée en fin de carrière, oui à un départ dans la décence malgré les aléas ou les errances passés.

## 4) Quel avenir pour notre enseignement professionnel dans le cadre d'un système éducatif européen ?

Invités à réfléchir sur l'évolution du système éducatif français, nous souhaiterions aujourd'hui vous faire partager notre pessimisme quant au devenir de l'enseignement professionnel dans le cadre de la rénovation de ce système. Nous espérons être suffisamment convaincants pour vous communiquer nos inquiétudes et vous donner envie d'agir afin, qu'ensemble, nous puissions envisager et impulser les changements nécessaires à la survie de cette voie de formation spécifique à laquelle nous sommes tous très attachés.

Rappelons, en guise de préambule, les spécificités de l'enseignement professionnel français qui le distinguent des autres systèmes de formation professionnelle européens. Ces deux spécificités sont :

- la place particulière occupée par l'enseignement général dans les cursus de formation,
- la prépondérance de la finalité diplômante de ces mêmes formations.

L'enseignement général permet aux élèves d'acquérir des connaissances destinées à faciliter leurs apprentissages et à favoriser leur poursuite d'études ultérieure ; les diplômes définis et reconnus nationalement sont la garantie que les contenus de formation sont les mêmes pour tous, sur l'ensemble du territoire et attestent du niveau de qualification atteint par chacun.

Or, ces spécificités sont aujourd'hui menacées, et l'avenir de notre enseignement professionnel, dans le cadre européen, apparaît désormais très incertain.

OUI, l'enseignement professionnel français est aujourd'hui menacé. On lui reproche globalement de coûter trop cher et de manquer d'efficacité, d'être trop rigide et de manquer de souplesse à tous les niveaux. Selon des experts, avec 10490 € par élève le coût annuel moyen de la dépense serait de 30 % supérieur à celui de l'OCDE pour l'ensemble des lycées, situé à environ 8 000 € et pour 100 places de formation financées, seuls 50 à 70 élèves seraient, in fine, diplômés, trop de jeunes de 18-24 ans sortant chaque année du système sans qualification ; notre offre de diplômes, très segmentée et peu lisible, ne serait pas toujours très adaptée aux besoins des jeunes et de l'économie et, en raison des contraintes liées à une gestion trop centralisée des moyens, on continuerait de proposer à nos jeunes des formations spécialisées alors que la spécialisation n'est pas forcément garante d'une bonne insertion professionnelle. Faute d'une prise de conscience collective suffisante de l'ensemble de ces difficultés et de leurs conséquences inéluctables, suivie d'une révision rapide et radicale de certains modes de fonctionnement, l'avenir de notre appareil de formation professionnelle, dont les LP publics constituent un rouage essentiel, semble aujourd'hui très incertain.

OUI, il est encore possible de sauvegarder l'essentiel. Il ne faut rien céder à propos de l'enseignement général et des diplômes nationaux. Mais il faut, par ailleurs, savoir accepter et réus-

Les changements nécessaires pour permettre à l'enseignement professionnel français de s'adapter à la nouvelle donne européenne et de montrer, une fois encore, sa véritable utilité, tant sur le plan économique que social : la productivité française du travail ne compte-t-elle pas parmi les plus élevées d'Europe et la qualité du travail des salariés français n'est-elle pas partout reconnue et appréciée ? L'enseignement professionnel n'a-t-il pas contribué à la démocratisation de la scolarisation et à l'augmentation du nombre des bacheliers ?

Pour réaliser efficacement les changements attendus, nous devons :

- être capables de porter un regard lucide sur certains constats. Le maintien ou l'accroissement des moyens disponibles ne saurait avoir lieu sans que soit posée la question de l'efficacité, voire de l'efficience, de leur utilisation que l'on ne saurait impunément confondre avec la rentabilité ;

- être capables de construire ensemble les changements nécessaires. L'exploitation des marges de manœuvre doit permettre de trouver des solutions innovantes dans le cadre d'une autonomie pédagogique accrue des établissements ;

- être capables de mettre en œuvre les solutions arrêtées en concertation. Lorsqu'une décision est prise, dans l'intérêt commun, elle s'impose à tous et elle doit pouvoir s'appliquer sans retard afin de produire les effets attendus.

OUI, dans le cadre de leurs missions, les IEN-ET/EG peuvent favoriser l'évolution attendue.

Qu'il s'agisse d'informer, d'impulser, d'animer, de conseiller, voire d'évaluer ou de contrôler, nous sommes disponibles pour faire bénéficier le système et ses acteurs de notre expertise et de notre expérience.

Trois axes de progrès prioritaires semblent pour l'instant se dégager :

- la carte des formations : il faut la simplifier, l'adapter aux besoins des jeunes et de l'économie en développant les passerelles entre les voies de formation pour permettre les réorientations en cours de cycle ;

- l'individualisation des parcours : elle doit permettre d'une part, en accordant aux établissements une autonomie accrue dans l'utilisation de leurs moyens, d'apporter une réponse plus adaptée aux besoins de formation de chaque jeune, d'autre part, de contribuer aux efforts de rationalisation budgétaire, en favorisant le redéploiement des moyens, permettant ainsi d'améliorer l'efficience (rapport entre les résultats obtenus et les moyens engagés) de l'enseignement professionnel français.

5) La certification:

Il s'agit, au travers de la modularisation des diplômes, de permettre à plus de jeunes d'accéder à la certification. Désormais, le choix est clair, ou, grâce à la mobilisation et aux efforts conjugués de l'ensemble de ses acteurs, l'enseignement professionnel français saura rapidement agir dans les directions souhaitées et s'adapter pour sauvegarder sa spécificité, ou il disparaîtra, fondu dans le moule européen commun. Avec lui, disparaîtront nos diplômes

qui deviendront des certificats de compétence ou des niveaux de qualification et notre enseignement général considéré comme superflu remplacé par un système d'apprentissage qui favorisera la reproduction et la répétition, au détriment de la réflexion et de la compréhension.

Conscients de ces dangers, agissons tant qu'il est temps, tant que notre avenir nous appartient. Demain, il sera trop tard.

## Académie de Reims

Situation des postes IEN Administratif et Financier et Formation Continue

L'académie de Reims continue à ne plus avoir de postes sous ces dénominations. Nous avons un chargé de mission, affecté sur des moyens « professeurs » et qui assure la fonction d'IEN Administratif et financier. Cette situation bloque, notamment, l'affectation d'une stagiaire reçue au concours, originaire de l'académie, et qui assurait la mission antérieurement.

L'académie de Reims est la seule (à ma connaissance) qui n'a plus ce poste. Contrairement à ce qui est annoncé à certains moments, le nombre de CFA dans l'académie ne se limite pas à quelques établissements mais s'établit à une vingtaine. Par ailleurs, on relève sur l'apprentissage, à certains moments, de graves problèmes de fonctionnement qui nuisent à la qualité de la formation des apprentis et ce poste trouve toute son importance dans ces situations.

Pour ce qui concerne le Poste Formation Continue, il serait nécessaire de prendre en compte le développement de la VAE...

Situation des Conseillers Techniques des Inspecteurs d'Académie

Le transfert des examens vers les rectorats remet en cause les missions en départements. Il y a lieu d'envisager une réflexion sur le positionnement des IEN conseillers. Il faut, en effet, être attentif " au service de proximité " qui était jusqu'ici assuré. Les liens avec les conseillers de l'enseignement technologique méritent notamment d'être maintenus. Les recteurs et les inspecteurs d'académie se penchent sur la nécessité de maintenir cette mission. Si le maintien s'opère, il y a lieu de préciser la place du conseiller.

Indemnités de charges administratives

Après une rentrée placée sous le signe de l'amertume, la situation s'est clarifiée et améliorée. En fin d'année scolaire, le collège des IEN apprenait la mise en place d'une modulation pour les " bons inspecteurs ". A ce titre, certains inspecteurs qui ne faisaient qu'assurer leur mission première, se sont vus attribuer une part modulable de + 25 %. Les autres, ont appris qu'une étude, en fin d'année, permettrait de mesurer leur réel investissement. Les inspecteurs conseillers techniques ont immédiatement réagi. Une rencontre avec le secrétaire général a permis de régulariser la situation (une part de 20 % a été attribuée). En fin d'année civile, le courrier de la DE n'a pas

donné lieu au versement annoncé. Une nouvelle intervention s'est révélée nécessaire et a porté ses fruits, les versements vont intervenir prochainement. Par ailleurs, la part modulable sera identique en 2007 pour tous les inspecteurs. Un combat de gagné...

IEN-CCPD

La question de l'ICA n'est pas réglée à leur niveau. A suivre, tout en s'appuyant sur l'ouverture installée par les IEN 2nd degré conseillers techniques. C'est pour le besoin d'étoffer et compenser les pertes de moyens des circonscriptions que les IEN CCPD souhaitent une mobilisation syndicale. La suppression des CCPE et postes de secrétariat se traduit par une diminution réelle des moyens humains au moins égale à un demi-emploi, correspondant au suivi et traitement des questions relevant de l'adaptation scolaire. Au demeurant, comment les IEN peuvent-ils s'éloigner de la scolarisation des enfants handicapés ? La compensation doit être revendiquée.

La menace pèse par ailleurs toujours sur l'intégrité des emplois administratifs.

Les collègues souhaitent que le SI.EN affirme nettement le besoin et l'attachement d'un emploi temps plein de secrétaire administratif auprès de chaque IEN-CCPD. Seule une directive nationale adressée aux Recteurs et aux Inspecteurs d'académie évitera les initiatives locales et variées. Par ailleurs, le niveau de qualification requis pour des tâches complexes et les responsabilités associées commande le grade de SASU.

L'évaluation des IEN, sur lettre de mission, contrats d'objectifs et de résultats, ne peut s'entendre qu'en donnant les clés et moyens des leviers de réussite. Le secrétariat déjà cité, une équipe pédagogique suffisante (donc à renforcer), la maîtrise de commande de la formation continue...

Pour bon nombre de collègues les conditions matérielles ne correspondent toujours pas au grade et responsabilités d'IEN.

L'accès à la hors-classe, le faible contingent de 28% des admissibles, ne donnent que de faibles chances aux collègues qui, de plus, s'étonnent de la présence d'un IEN recrutement 2002 en 1ère position de la liste complémentaire cette année !

Il faut sur ce point faire part de la satisfaction ressentie à la création du 10ème échelon de la classe normale, juste réajustement d'une aberration indiciaire. L'action et l'efficacité syndicales sont appréciées.

# Congrès de Lille

## ACCUEIL DU CONGRES (Jean-Claude Quemin - président de séance)

Je salue particulièrement ceux qui nous rejoignent pour la première fois et vont ainsi vivre leur premier congrès. Des paroles de bienvenue à tous les collègues qui pour certains viennent de loin, sont arrivés hier et vont donc consacrer trois journées à la nécessaire vie démocratique de notre syndicat ; enfin, au nom du Bureau National, je remercie de leur présence active les personnalités qui ont bien voulu répondre à l'invitation du secrétaire général et vont s'exprimer bientôt à la tribune lors de cette séance inaugurale.

Au nom de tous les congressistes, je me ferai également porte-parole pour remercier nos hôtes, nos collègues de l'académie de LILLE qui préparent ce congrès depuis un an, l'équipe d'organisation en particulier qui a dû penser l'espace et le temps de ces trois journées sans écarter le moindre détail.

Nous sommes, comme militants et à tout le moins comme simples électeurs, immergés dans le débat présidentiel depuis de longues semaines. Les programmes respectifs sont dorénavant connus et les divergences - d'ailleurs souhaitables - sont aujourd'hui bien marquées. J'ai relevé, en revanche, avec intérêt que les principaux candidats à l'élection suprême se retrouvaient pour déplorer en France la faiblesse des syndicats et souhaitaient à court terme renforcer le dialogue social avec des partenaires représentatifs et à la tête de troupes plus conséquentes.

C'est l'exact profil du SI.EN-UNSA. En effet, les très récentes élections professionnelles de décembre 2006 ont consacré l'évidente implantation de notre organisation dans le corps des Inspecteurs de l'Education Nationale. Plus de 71% des voix se sont tournées vers le SI.EN alors que le corps électoral s'est lui-même exprimé à 70%. Le vote a été encore plus positif pour les CAPA où nous avons obtenu 88 sièges sur les 98 possibles. La confiance qui nous est faite marque bien la volonté des Inspecteurs de peser sur le débat éducatif.

Fort de cette représentativité, le SI.EN apparaît incontournable pour les médias, pour le ministère, pour les partenaires syndicaux.

Cohérents avec la vocation réformiste de notre fédération, c'est dans notre capacité à être force de proposition que nous fondons notre légitimité en évitant les oppositions stériles, plus faciles, et les positionnements systématiquement et radicalement hostiles à ce que peut dire un ministre de l'Education nationale.

Un congrès c'est un état d'esprit. Un congrès c'est un art de vivre pour le militantisme syndical. L'envie de construire ensemble accompagne le plaisir de se retrouver entre collègues de différentes académies, entre collègues des différentes branches, entre collègues de toutes les générations.

En tant qu'élu au Bureau National représentant les retraités j'ai la mémoire des derniers congrès, Montpellier, Rouen, Bondy, Strasbourg, ... qui n'ont jamais dérogé à cette règle. Lille 2007 sera, à n'en pas douter, un grand chantier démocratique, un lieu où l'écoute et le débat seront privilégiés, un moment nourri de travail et d'échange de points de vue sous couvert de respect mutuel.

Lille 2007 c'est enfin rendre hommage à la plus importante délégation de notre syndicat mais aussi à la qualité de bon nombre de ses adhérents qui, à toutes époques, ont animé notre vie syndicale.

Comment ne pas honorer la mémoire de Noël JOSEPHE, l'ami de toujours, qui a longtemps cheminé à nos côtés y compris lorsqu'il fut appelé à d'autres fonctions.

Comment ne pas se réjouir de la présence parmi nous de Renée HASIAK, une voix qui a compté pour la défense et l'illustration de l'enseignement général, technique et professionnel. Auprès d'elle, retrouver avec quelle émotion, les collègues anciens du Bureau National qui ont illustré son histoire, en tout premier lieu Michel MARUCELLI, mais aussi Jean ARNOULD, Claude GUERRE, Mireille DESTREZ.

Saluer Michel VOLCKCRICK, notre secrétaire général adjoint, c'est mettre le SI.EN dans son actualité la plus élémentaire tant il s'acquitte de ses multiples tâches et responsabilités avec l'efficacité que l'on sait dans le fonctionnement logistique de nos instances syndicales nationales.

Pour terminer, je formulerai une dédicace toute particulière à Pierre FRACKOWIAK. Pour la plupart d'entre nous qui venons du sud de Lille, Pierre c'est " la voix du Nord ". Une voix forte, fausement fatiguée, courageuse, résistante, qui porte loin. Une voix qui s'est trouvée, en début d'année scolaire, sous le feu de l'actualité mais a su garder sa ligne en suivant une pensée que nous étions unanimes à partager.

## M. Le Recteur DUBREUIL

L'académie de Lille est la deuxième académie de France, juste après Versailles. Ses limites administratives se confondent avec celles de la Région Nord/Pas-de-Calais. C'est une région très jeune avec une sur-représentation des moins de 20 ans.

Les contextes sociaux pèsent beaucoup sur le contexte éducatif et l'académie compte par exemple 28 Réseaux «Ambition-Réussite». Les difficultés scolaires sont nombreuses, les enjeux importants à tous les niveaux. Les missions des inspecteurs se sont largement complexifiées à cause du double mouvement de décentralisation et de déconcentration, d'où un rôle accru d'animation et de pilotage.

Le thème central du congrès du SI.EN sur l'évolution du système éducatif entraînera forcément une réflexion sur les missions d'inspection, d'expertise pédagogique et d'évaluation. Dans une chaîne de nouvelle gouvernance, le rôle des corps d'inspection sera de garantir la cohérence de l'ensemble. Rien ne se fera sans la participation des corps d'encadrement à la réflexion.

## Patrick GONTHIER - Secrétaire Général de l'UNSA-Education

Le SI.EN fait la fierté de la fédération tant par son dynamisme que par les résultats obtenus aux élections professionnelles.

L'éducation est la clé de voûte du XXIème siècle et plusieurs défis majeurs sont à relever :

- l'Ecole doit d'abord se mobiliser pour lutter contre l'exclusion ;

- le deuxième défi est celui de l'économie et des intelligences ;

- le troisième défi est celui de la citoyenneté. L'autre est mon semblable et mon proche. La laïcité doit être confortée.

- Le dernier défi est celui de la cohésion sociale. L'Ecole est la colonne vertébrale de certains quartiers. Tout ramène à l'éducation mais celle-ci est au cœur de toutes les pressions.

## Michel LARCHANCHE, responsable de l'académie de Lille

La Région Nord - Pas-de-Calais est une région méconnue alors qu'elle est attrayante et extrêmement riche : belles et immenses plages de sable, belles campagnes ondulantes et bocagères, centres urbains riches d'histoire. Evolution des contextes éducatifs : quelques chiffres : 90 inspecteurs du 1er degré, 40 pour le 2nd degré et 5 I.O. - 14 bassins d'éducation emploi - 1 million d'élèves - 86 000 personnels - 6 universités - 1 IUFM avec 7 centres.

Région où l'habitude de travailler ensemble est fréquente, région à l'engagement fort et à la vie syndicale riche. La communication est aisée entre tous les corps d'inspection qui ont montré à plusieurs reprises qu'ils étaient capables d'une mobilisation forte et efficace.

## Philippe GUITTET - Secrétaire Général du SNPDEN

Philippe Guittet félicite le SI.EN pour les résultats obtenus aux élections professionnelles. Il dénonce l'autoritarisme du ministre qui pense tout régler par des circulaires

## Michel MAGINOT, Président du SNIA-IPR

La division des représentants des corps d'inspection ne peut que faire le jeu du ministère pour qui cette vielle maxime «diviser pour régner» reste d'actualité. Nos interventions conjointes à différentes occasions, y compris pour apporter notre soutien à notre collègue IEN du Nord injustement mis en cause, ont eu un effet positif.

Nos deux corps ont leurs traditions, leur culture, leurs recrutements différents, cela ne nous empêche pas de travailler ensemble sur de nombreux terrains : amélioration des traitements et indemnités, frais de déplacement, conditions de travail et, plus généralement, sur l'évolution de nos missions. Unis nous serons plus forts, c'est évident, et nous pourrions apporter à nos mandants les améliorations qu'ils attendent.

Cette volonté forte et commune de travailler ensemble ne doit pas cacher nos divergences qui n'ont pas disparu, chaque organisation syndicale, et c'est légitime, a un projet et le défend. Une question apparaît centrale, vous souhaitez le corps unique, nous ne le souhaitons pas. Sur cette question sensible, chaque organisation a des arguments à faire entendre mais un mariage suppose deux consentements...

Pour notre part nous ne serions pas hostiles à entamer une réflexion sur la création de deux corps d'inspection, l'un tourné vers le primaire et l'autre vers le secondaire. Ne nous cachons pas que de nombreux obstacles existent (quel recrutement ? quelle intégration des corps existants ? quelle missions ?...) L'ouverture de

# Congrès de Lille

---

ce chantier serait pour nos deux corps, souvent éloignés dans les représentations de l'autre, l'occasion de mieux se connaître et ouvrirait des perspectives à long terme.

Enfin, le SNIA-IPR est un syndicat indépendant et qui entend le rester car cela correspond aux souhaits d'une majorité de nos adhérents. Cependant, nous partageons largement les valeurs républicaines et l'idée syndicale qui vous animent, particulièrement cette approche pragmatique qui évite l'opposition frontale pour examiner projets et réformes de nos ministres.

## Guy BARBIER, secrétaire général adjoint du S.E. représentant Luc BERILLE

Le SE-UNSA travaille très régulièrement en partenariat avec le SI.EN. Sur le dossier de la direction d'école, l'action conjuguée du S.E. et du SI.EN. a abouti à un recul des EPEP bien que le décret ait été adopté.

## Christophe COPPIN, vice-président de l'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques

Il rappelle la protestation commune avec le SI.EN contre le communiqué de presse de SOS Education.

## Daniel PERCHERON - Sénateur - Président du Conseil régional Nord/Pas-de-Calais

Daniel Percheron rend un hommage à Noël Josèphe, militant, poète et président du Conseil régional pendant plusieurs années. Puis il rappelle quelques éléments fondamentaux qui ont traversé l'histoire récente de la région. Dans les mines : 220 000 emplois balayés ; 170 000 emplois dans le textile et 100 000 dans la métallurgie.

Il a fallu lutter contre ces suppressions massives qui signaient la fin de l'industrie lourde et la fin de l'économie de la Région. L'Etat a aidé mais pas à hauteur de ce qu'il nous fallait. Nous avons à peu près surmonté cette crise. Le chemin est loin d'être fini en ce qui concerne la reconquête de la prospérité. La Région dispose à présent de la compétence des lycées et du schéma régional de la formation. Aujourd'hui encore le lycée professionnel et le lycée polyvalent ne connaissent pas le même destin. Il y a un immense effort de réflexion à réaliser avec les personnels de direction pour améliorer cet état de fait et pour développer la formation tout au long de la vie. Nous voulons être à la hauteur de nos ambitions.

## Présentation du rapport financier : Marthe LEVEQUE

La situation financière du SI.EN est saine mais elle reste à surveiller du fait de quelques postes de dépense lourds et difficilement compressibles. Il faudra que les comptes académiques remontent au niveau national conformément aux statuts du SI.EN.

Les commissaires aux comptes reconnaissent la sincérité et la conformité du bilan présenté et donnent quitus au rapport financier.

## Complément au rapport d'activité : Patrick ROUMAGNAC

Les résultats aux élections professionnelles

nous sont une fois de plus très favorables. Que tous les acteurs de terrain qui ont œuvré pour cette réussite soient remerciés. Le SI.EN reste donc très largement majoritaire à la CAPN et dans les instances paritaires académiques. Notre syndicat est en bonne santé.

Gardons-nous toutefois d'un optimisme excessif. Le syndicat, les syndiqués n'existent que par la vie syndicale. Il nous faut être le syndicat de tous les inspecteurs et pas seulement le syndicat reconnu par tous les inspecteurs. Certes le Bureau National fonctionne bien, certes, des productions qui résultent de la vie d'un certain nombre de sections se révèlent intéressantes. Mais ce n'est pas le cas partout car toutes les réunions académiques ne se sont pas tenues ; aujourd'hui encore quelques-unes d'entre elles ne sont pas représentées. Un des objectifs qu'il nous faudra atteindre pour les trois années à venir sera de refonder, relancer, redynamiser la vie syndicale dans les académies et en particulier de renforcer le rôle des Responsables académiques.

Les possibilités de mobilisation sont nombreuses car nous entrons dans une période de fortes turbulences. Nous devons effectuer des choix fondamentaux de société, mais nous devons aussi montrer notre capacité à nous mobiliser.

La période de doutes et de trouble que nous subissons est la même que pour la nation. Il semble bien qu'un peu partout malgré tout on sente un frémissement, une volonté de mieux participer à la vie syndicale, à la vie de la nation. Bon nombre de nos collègues expriment leur souhait de participer mais nous vivons en permanence dans la tension de l'instant. Systématiquement nous sommes englués dans un quotidien qui nous conduit à une action morcelée. Notre hiérarchie a beaucoup de mal à proposer autre chose que ces actions morcelées qui ne prennent jamais sens. Quand l'un d'entre nous fait l'objet de poursuites, alors qu'il n'a produit que des informations dans un cadre syndical, ces poursuites apparaissent inacceptables. La solidarité qui s'est exprimée à ce propos a été massive et remarquable en tous points. Nous sommes sous la coupe d'un ministre qui nous envoie circulaire sur circulaire sans le moindre projet de construction et nous en ressentons une impression de gâchis énorme. De même que nous avons réagi régulièrement, nous ne pouvions donc pas rester sans réactions face aux toutes dernières provocations (les leçons de mots à l'école maternelle par exemple).

Mais la situation est excessivement complexe et embarrassante. Complexe car notre fonction est de faire appliquer les lois qui sont celles de la République. Embarrassante car il nous a fallu réfléchir à sa mise en œuvre et faire appliquer les circulaires du ministre " avec discernement ". Nous sommes au service de l'Ecole, nous ne sommes pas au service de la mégalomanie d'un individu. Il nous est imposé de veiller au sens et non de nous conformer aux mots mais nous sommes de plus en plus dans une société où l'espace occupé devient la représentativité d'une pensée.

Les rencontres et les audiences menées avec nos collègues du SNIA-IPR ont montré la nécessité d'une vision partagée. Nous avons fait

ce qui était possible et nous l'avons fait ensemble tout en connaissant les positions de nos collègues opposés au processus de corps unique alors que nous le revendiquons. Le socle commun pourrait représenter un modèle fédérateur, n'est-ce pas justement un élément intéressant pour aller vers le corps unique des inspecteurs ? L'espace de réflexion est indispensable pour les inspecteurs et pour le SI.EN. Il nous faut réaffirmer les axes fixés au congrès de Montpellier. Les responsables académiques, les responsables départementaux, les responsables de l'enseignement général, technologique, professionnel et d'orientation doivent se mobiliser pour lancer des réflexions et redonner du dynamisme à notre organisation. Le potentiel de mobilisation existe pour une réelle participation de chacun. A nous d'en tirer parti.

Un dernier mot pour remercier les collègues qui ont œuvré au sein du BN et ceux qui se sont investis dans l'organisation de ce congrès, notamment André CADEZ, Régis DECOFOUR et Pierre FRACKOWIAK qui ont su convaincre les collectivités territoriales et les annonceurs de nous permettre de travailler dans d'excellentes conditions et de bénéficier d'une documentation professionnelle et touristique dont nous nous souviendrons.

## Résultats aux élections :

Tous les candidats sont élus. Le nouveau Bureau National se compose désormais de la façon suivante :

- 1er degré : Christian BUSTREAU - Jacky COURTAIS - Daniel GAUCHON - Marthe LEVEQUE - Jean-Pierre MARTIN - Dominique QUINCHON - Yves RONDEL - Evelyne ROQUES - Patrick ROUMAGNAC - Michel VOLCKCRICK

- 2nd degré : Christian BARTHES - André CADEZ - Jean-Marie CORNUEY - Régis DECOFOUR - Ginette KIRCHMEYER

- Information-Orientation : Yvette DESTOT - Bernard LESPEZ

- Représentant des retraités : Jean-Claude QUEMIN

## Rapport d'activité :

Il a été voté par 929 voix «pour», 19 voix «contre» et 66 abstentions.

## Réunion du nouveau Bureau National :

Patrick Roumagnac est le seul candidat au poste de secrétaire général.

Profession de foi et discussions :

- relancer la vie syndicale académique ;
- obtenir des avancées catégorielles pour la classe normale et pour la hors-classe pour aller vers un alignement des 2 corps d'inspection ;
- développer les relations intersyndicales ;
- le Bureau National doit produire davantage pour renforcer l'information syndicale ;
- l'ordre du jour des réunions de BN sera communiqué au moins une semaine à l'avance ;
- des membres du BN seront chargés de dossiers spécifiques.

A l'issue d'un vote à bulletin secret, Patrick Roumagnac est élu secrétaire général par 17 voix «pour» et 1 abstention.

## Commission de secteur 1er degré

Elle a lancé un certain nombre de questions qui méritent d'être débattues plus précisément dans des réunions académiques ou au sein de la même commission de secteur après un temps d'échanges sur le terrain.

### 1. Réorganisation du 1er degré

Le ministère a créé des Réseaux Ambition Réussite avec une organisation du travail assez différente de ce qui avait été engagé jusqu'à présent dans les ZEP-REP. Parallèlement, il engage une réflexion sur le fonctionnement du premier degré dans son ensemble et nous sommes convaincus qu'un profond changement est à opérer. Que l'on crée des EPEP ou des structures proches, que les directeurs aient un statut particulier ou que leur rôle soit simplement étendu, que les évolutions soient d'abord expérimentales ou qu'elles soient imposées d'emblée, les modifications apportées au fonctionnement des écoles interfèrent forcément sur les missions des IEN CCPD.

**Les IEN CCPD ne veulent pas être considérés comme des chefs d'établissement, ils réaffirment leurs fonctions d'inspecteurs, à savoir qu'ils seront chargés d'impulser, d'accompagner, de suivre et d'évaluer le travail des équipes de terrain, en collaboration avec leurs collègues du second degré.**

Sommes-nous prêts à laisser nos directeurs d'école travailler avec les principaux de collège au risque de voir ces derniers diriger, prendre de l'ascendant sur le premier degré ?

Sommes-nous prêts à accepter sur notre circonscription que des collègues IEN et IA-IPR viennent évaluer la pertinence des priorités définies et la qualité du travail réalisé ?

Les établissements réclament davantage d'autonomie mais on sait que cette autonomie ne vise pas toujours la recherche d'amélioration du système. En tant qu'IEN, nous sommes des représentants de l'Etat et nous revendiquons cette mission et cette expertise.

### 2. Notion de territoire

Devons-nous rester attachés à la circonscription en tant que territoire sur lequel nous avons " tous pouvoirs " ou pouvons-nous envisager un territoire plus large mais clairement défini sur des missions spécifiques ? Et n'y a-t-il pas à la rencontre de ces territoires la possibilité de travailler avec les inspecteurs du second degré sur des missions d'accompagnement, de suivi et d'évaluation ?

**Le congrès mandate le BN pour engager des réflexions et des discussions avec les représentants des syndicats de l'UNSA-Education sur le problème de territorialité et de collégialité entre les différents inspecteurs.**

### 3. Le collège des IEN 1er degré

Suite à une revendication et au protocole signé par le ministre, le collège des IEN 1er degré est théoriquement créé. Il ne l'est pas partout et les fonctionnements sont très divers d'une académie à l'autre et d'un recteur à un autre. Cela pose un réel problème sur le terrain.

**Nous revendiquons la définition d'un texte de cadrage qui permettrait aux collèges des IEN du 1er degré de travailler au niveau de l'académie et moins sous la dépendance des IA-DSDEN, en collaboration directe avec les doyens des IA-IPR et des IEN-ET-EG et IO.**

### 4. Le socle commun et la scolarité obligatoire

Il a été défini et il va remettre en cause les programmes des écoles et du collège.

Il nous faut donc considérer

- l'unité que constituent le collège et les écoles dans le temps de la scolarité obligatoire ;
- la transformation prévue de l'organisation des écoles et le nouveau positionnement envisagé des directeurs d'école ;
- l'évolution du rôle des collectivités territoriales dans le fonctionnement des écoles et des collèges.

**Nous proposons que soient redéfinies les missions des inspecteurs intervenant dans l'enseignement obligatoire, à savoir que les IEN CCPD pourraient être appelés à intervenir dans les collèges, notamment pour :**

- l'amélioration de l'articulation école / collège ;
- la mise en œuvre et la régulation des projets d'établissement ;
- le développement des activités transdisciplinaires ;
- l'organisation de l'aide aux élèves en difficulté.

Enfin, le problème de la formation des IEN s'est posé avec celui de l'innovation sur le terrain.

### 5. Le corps unique

**Le corps unique reste le fondement de notre revendication. C'est une question de dignité et d'efficacité du système éducatif.**

Nous devons montrer ce que nous sommes capables d'apporter au système.

Mais derrière cette préoccupation apparaît immédiatement le problème du recrutement avec deux questions essentielles : à quel niveau recrute-t-on les IEN (licence, master) ? Quelles modalités peut-on prévoir pour le concours (épreuve écrite - dossier - épreuve orale supplémentaire) ?

Cela renvoie, bien entendu, à l'identité du concours par rapport au concours des IA-IPR.

M. Volckcrick

## Groupe de travail «Education, décentralisation et territoire»

La poursuite de la mise en œuvre de la déconcentration et de la décentralisation donne un rôle plus important aux collectivités territoriales en matière d'éducation. De ce fait nos champs d'intervention se multiplient. Alors qu'il y a 20 ans, les inspecteurs n'avaient que des contacts réduits avec les élus locaux et territoriaux, désormais ils sont des interlocuteurs permanents pour toute une série de politiques partenariales. Cette évolution modifie nos charges et nos pratiques professionnelles, soulève des problèmes de positionnement entre l'Etat et les collectivités, nécessite des mises au point voire de nouvelles définitions de nos missions. La notion de territoire évolue parallèlement et

la question de la pérennité de la circonscription mérite d'être posée. Face à des interlocuteurs multiples l'IEN est tantôt considéré comme le représentant de l'Etat, spécialiste des apprentissages, capable de répondre à lui seul aux questions qui lui sont posées, et tantôt comme expert consulté par les élus dans le cadre de territoires nouveaux (intercommunalité - communauté urbaine - bassin). L'apparition de nouvelles compétences appelle de nouvelles postures professionnelles qui se traduisent par un partage des compétences entre pairs et par de nouvelles spécialisations.

Quoi qu'il en soit, les IEN, en tant que représentants de l'Etat, sont garants de la mise en œuvre des programmes, de l'application des référentiels de formation et du bon déroulement des examens. Ils doivent prendre la place qui est la leur pour assurer le respect des valeurs fondamentales, la garantie de l'équité et la recherche concertée d'une meilleure efficacité du système.

**Le SI.EN considère qu'il est nécessaire de penser une nouvelle organisation de travail sur des territoires qui se définissent différemment et qui associeront tous les inspecteurs (premier et second degrés).**

Il demande qu'un réel plan de formation ambitieux soit mis en œuvre pour répondre aux exigences de plus en plus pointues de nos interlocuteurs.

André Cadez - Michel Volckcrick

## Commission de secteur «Orientation»

L'orientation est au cœur de la démarche éducative, l'ensemble des acteurs du système éducatif y contribuent ; il est dans les missions des inspecteurs de l'information et de l'orientation d'impulser, d'évaluer, d'auditer, d'expertiser les pratiques individuelles et collectives d'information, d'orientation et d'insertion et d'évaluer les politiques afférentes.

Ces interventions doivent être organisées dans le cadre du PTA, par les collèges d'inspecteurs 2nd degré, IA/IPR, IEN CCPD et ASH.

Les IEN/IO revendiquent d'intervenir dans la formation initiale et continue des acteurs ; la réforme du cahier des charges des IUFM et de la formation des maîtres légitime ce positionnement.

6ème et 7ème piliers du socle commun, démarche éducative en orientation, PPS, Projet personnalisé d'orientation pour les handicapés, formation des maîtres, continuité éducative, PPRE, parcours individualisés, découverte professionnelle, lycée des métiers : autant de champs d'intervention potentiels pour les IEN/IO, en collaboration avec les autres inspecteurs dans une logique de préfiguration du corps unique aux missions diversifiées.

**Les IEN/IO seront présents dans la réflexion sur la refondation du fonctionnement des CIO et des services d'orientation. Ils revendiquent l'inspection des personnels d'orientation comme vecteur de progrès et de valorisation des services.**

Yvette Destot

## Groupe de travail «Evaluation du système éducatif et de ses acteurs»

### I - LES PRINCIPES

On ne peut évaluer les individus indépendamment de l'évaluation des institutions ou systèmes qui portent un projet collectif dans lequel ils s'insèrent et agissent.

L'inspection d'école est à revisiter. L'évaluation doit être l'occasion d'une réflexion dans l'équipe et être articulée avec le projet d'école dans une perspective de représentation de la vie de l'école. Un projet, mis en place pour trois ans, prévoit des indicateurs de résultats.

La coordination nécessaire entre l'évaluation individuelle et celle des systèmes permet de relancer l'inspection collégiale et de réfléchir aux contours des unités pertinentes : bassin, établissements, écoles ou groupements, etc. Dans ce texte, «l'inspection collégiale» est la mission d'une petite équipe d'inspecteurs de diverses spécialités.

Il est bon d'explorer aussi la notion «d'audit participatif» réalisé à la demande de chefs d'établissement ou d'équipes qui souhaitent l'intervention d'un pôle d'évaluateurs pour améliorer le fonctionnement d'un établissement. Grâce à ces méthodes, on devra revoir la place des IEN-CCPD dans les évaluations de collèges, unités particulièrement pertinentes pour mettre en œuvre l'inspection collégiale en associant l'ensemble des spécialités.

Deux principes opérationnels nous semblent à respecter

1°) Les inspections (évaluation, mais aussi observation de la vie scolaire) doivent tendre à renforcer la cohérence du travail de l'équipe.

2°) Il faudra résister au concept de pilotage par les résultats qui associerait mécaniquement l'attribution de moyens aux résultats attendus.

Deux notions clés sont retenues par les participants :

1°) Le diagnostic partagé est indispensable pour mobiliser les acteurs : il faut montrer les limites de chaque indicateur pris isolément et dégager une conception globale et partagée de l'état des lieux pour que l'équipe se mette en projet.

2°) La contractualisation prévoit l'attribution de moyens comme conditions de réalisation du projet dont il faudra rendre compte (en faisant attention aux «contrats-pièges»).

Enfin, le pilotage ministériel et/ou académique sont souhaitables et souvent nécessaires : le fonctionnement en bassin peut nécessiter une impulsion académique forte, une animation cohérente et concertée et un encadrement méthodologique.

### II - LES ECUEILS ET LES DERIVES

A) Problèmes de pilotage : il faut évaluer l'évaluation. Evaluer, oui, mais pour quels résultats réels ?

1° - Comment évaluer de manière objective un système où on injecte sans cesse de nouveaux projets et de nouvelles réformes sans que le bilan en soit jamais fait ?

2° - Il y a le discours et les pratiques : on s'accorde à reconnaître qu'une école est

sans doute une unité pertinente pour transformer le système. Mais l'institution demande plutôt de multiplier les rapports d'inspection que des évaluations sur les écoles.

Autres remarques sur l'importance accordée au travail des inspecteurs pour le pilotage du système :

- Un collègue cite le cas d'un IA -DSDEN qui a demandé à des universitaires une évaluation portant sur les rapports d'inspection pour définir un plan de formation des personnels enseignants !

- On constate aussi que les principaux de collège demandent de développer les activités de liaison école - collège pour répondre à la commande institutionnelle rappelée dans leur lettre de mission. Résultat : on fait du chiffre de réunions sans même se préoccuper de leurs effets. Exemple : les études approfondies sur l'apprentissage de l'autonomie ont montré que les élèves sont plus autonomes en CM2 qu'en classe de 6ème parce qu'ils évoluent à l'école dans une seule salle de classe, toujours la même, où ils ont construit leurs repères. Quelles conséquences sur la répartition des élèves dans les salles de cours de 6ème ? On continue comme avant à faire circuler les élèves entre plusieurs salles dès l'entrée au collège...

3° - Attention aux effets de l'évaluation car elle engage la crédibilité de notre action : d'accord pour l'évaluation, mais quelle évaluation ? Qu'est-ce qu'on évalue ? Comment ? Avec quels résultats ?

Trop souvent, on reste dans le flou, dans le domaine de l'apparence. On fait plaisir à l'institution, mais cela ne répond plus à un besoin d'action collective porteuse de sens.

A terme, on peut s'auto-détruire en renforçant ce règne du " faire-semblant " par la moindre complaisance. Parce que nous sommes compétents, que nous connaissons le système, nous pouvons dire qu'on ne peut pas changer les pratiques d'un claquement de doigt, même de ministre !

B) Evaluations quantitatives et inspections individuelles

Il faudra veiller à ne pas opposer ces approches évaluatives complémentaires, mais :

on note l'importance de plus en plus grande accordée à l'évaluation ou de systèmes éducatifs dans le cadre des recommandations européennes ou des perspectives de la LOLF (voir aussi les études internationales comme PISA, les enquêtes et recherches nationales par la DPD, le CEREQ, les services statistiques rectoraux, etc.) L'intérêt de ces études est flagrant, mais leur déclinaison locale est complexe, d'autant plus qu'on risque d'entrer dans la religion des résultats en se préoccupant paradoxalement de moins en moins de pilotage. Double problème :

1 - L'annonce des résultats n'aura d'effet sur les acteurs que si on leur fait partager le diagnostic. Pour qu'ils donnent du sens aux bilans quantitatifs, il faut les articuler avec un contexte socio-économique local en évolution parfois rapide et les mettre en perspective avec le pouvoir que les acteurs peuvent s'attribuer sur le système.

2 - En admettant qu'on s'accorde avec les équipes sur les objectifs quantitatifs et qua-

lificatifs avec des effets observables, comment va-t-on essayer de les obtenir ? Passer de l'obligation de résultats à l'obligation de moyens suppose de se pencher sur l'acte pédagogique et de l'observer en situation : c'est le cœur de métier de l'inspection. Mais que tirer de ces observations ? Une notation individuelle facilitant la gestion des carrières des personnels concernés ou une base de travail pour les aider à progresser professionnellement dans leur métier et en équipe ?

C) Les écueils qui se profilent

1 - Le problème de la charge de travail des inspecteurs et leur risque de dispersion.

2 - Le risque d'un marché de dupes sur les conséquences de l'évaluation en termes de formations individuelles ou d'équipes : l'institution est demandeuse d'évaluation individuelle pour la gestion des carrières (avancement) mais que propose-t-elle pour faire évoluer de l'intérieur les pratiques pédagogiques, la vie scolaire et l'organisation ?

3 - Les crédits de la formation continue sont en berne, avec pour conséquence une perte de substance et de compétences, notamment pour la formation des formateurs. Par ailleurs, quelles sont les retombées réelles de l'observation des personnels nouvellement nommés sur la formation initiale ?

4 - On déplore la déshérence progressive de l'animation des bassins de formation et l'absence de pilotage dans ce domaine alors qu'ils constituent les unités d'organisation les plus pertinentes pour faire évoluer le système et mettre en œuvre une véritable inspection collégiale.

### III - NOS PROPOSITIONS

1° - Il est important de garder l'évaluation individuelle et l'inspection : la qualité de l'enseignement et de la vie scolaire dépend d'abord de la qualité des maîtres et des autres membres des équipes éducatives.

La méthode d'inspection individuelle pourrait s'inspirer du rapport MONTEIL qui proposait, notamment pour les débutants, une évaluation par deux inspecteurs dont un de la discipline et un inspecteur d'une autre spécialité.

Le volet de la formation initiale et continue est obligatoirement associé à cette évaluation, avec la nécessité pour l'inspecteur d'y intervenir directement.

2 - Nous devons tenir compte de l'évolution des idées vers l'observation du fonctionnement du système, même si l'on conserve l'évaluation individuelle. L'évaluation des organisations doit être collégiale et croiser les regards des inspecteurs de diverses spécialités et d'autres personnels d'encadrement. L'essentiel est d'aboutir à davantage de diagnostics partagés, concept qui nous conduirait à définir ensemble, avec les équipes, les critères d'évaluation, leur pondération, leur mise en perspective avec un projet collectif, en faisant plus de place à l'évaluation de groupe et en articulant mieux évaluation individuelle et évaluation d'équipe.

3 - Nous proposons également de mettre en avant la notion d'accompagnement des individus et des équipes : par l'exemple, par les conseils, par la formation, on peut faire de l'évaluation le moteur de l'amélioration individuelle

et collective, au lieu de la limiter au sous-produit de la gestion individuelle des carrières " au mérite ".

Dans l'accompagnement des enseignants et des équipes éducatives, il serait essentiel de fonder la formation sur une réflexion collective. La formation continue qui subsiste est trop individualisée et n'arrive pas à démultiplier les efforts engagés. Il faut pointer les écarts entre les demandes et les besoins réels de formation. L'accompagnement des équipes suppose de leur faire partager une analyse de besoins dans le cadre d'une évaluation vraiment formative.

4 - Enfin, nous souhaitons que l'inspection collégiale (dont le point d'appui serait le bassin de formation) ouvre également la possibilité d'évaluer des politiques partenariales, avec d'autres services de l'Etat et en liaison avec les collectivités locales.

Bernard LESPES

## Groupe de travail «systèmes éducatifs européens»

Les systèmes éducatifs européens présentent majoritairement une organisation décentralisée associée à une forte autonomie des établissements scolaires.

Le système éducatif français s'inscrit progressivement dans ce schéma.

Prenant acte de cette évolution, le SI.EN-UNSA Education réaffirme la nécessité :

- pour l'Etat, de considérer l'éducation comme une de ses missions régaliennes, d'en assurer la cohésion, l'équité et l'efficacité sur l'ensemble du territoire national ;
- de préserver le service public de l'Education nationale de toute logique marchande ;
- de conserver un corps d'inspecteurs, fonctionnaires de l'Etat, aux compétences reconnues et aux missions réaffirmées.

Dominique Quinchon

## Groupe de travail «Harmonisation, certification et diversification des parcours»

Le SI.EN affirme la valeur des diplômes professionnels au niveau national.

La compétence d'expertise des inspecteurs en ce qui concerne les référentiels et l'ensemble de l'ingénierie pédagogique garantit la valeur des diplômes.

Le système éducatif doit permettre aux jeunes d'être mobiles et encourager cette mobilité.

Les diplômes nationaux, en France, vont dans le sens de cet objectif car ils sont :

- en rapport avec une convention collective qui garantit un niveau de salaire ;
- ils ont la même valeur, quelque soit le mode de délivrance ou le lieu ;
- ils attestent d'une qualification professionnelle associée à une culture générale reconnue.

Nos référentiels de diplômes rédigés en termes de compétence peuvent faciliter la mise

en place d'équivalences au niveau européen. La complémentarité des modes de formation et des modes de certification permet un choix de parcours souple et adapté.

Régis Decofour

*Le site de la commission européenne, Education et Culture, (<http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/compendium05.fr.pdf>) donne un aperçu des initiatives et résultats politiques principaux dans le domaine de l'éducation et de la formation depuis l'an 2000.*

*Le site des agences communautaires de l'union européenne ([http://europa.eu/agencies/community\\_agencies/index\\_fr.htm](http://europa.eu/agencies/community_agencies/index_fr.htm))*

*donne la liste des principales agences communautaires de l'union européenne ; le CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle) et l'EFT (Fondation européenne pour la formation) accompagnent des actions concernant l'éducation et la formation.*

*Les principaux programmes d'éducation et formation tout au long de la vie (Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig, Programme transversal, Programme Jean Monnet) peuvent aussi être consultés sur le site de la commission européenne.*

## Groupe de travail «Impulsion et accompagnement des innovations»

Quelles leçons tirer de ces multiples tentatives d'infléchir pensées et pratiques depuis la chaire ministérielle ou l'estrade inspectoriale ?

Le groupe de travail a exploré bien des expériences d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui, pour retenir quelques précautions méthodologiques voire déontologiques !

Les besoins sont-ils clairement repérés, les finalités explicitement formulées ? Quelle place est laissée à chaque acteur et partenaire de l'action innovante ? Quel espace de liberté est accordé aux acteurs ?

L'EN doit-il impulser, imposer ou encourager, faciliter, réunir l'ensemble des conditions nécessaires à l'émergence des initiatives des acteurs ? Et, dans ce cas, apporter sa technicité sans céder à la tentation de peser de son poids hiérarchique ou d'expert.

Son rôle ne serait-il pas de diffuser, communiquer, pour fédérer et susciter d'autres innovations et d'apporter sa plus-value dans une évaluation rigoureuse de la portée de tout dispositif nouveau ?

## Motion «Retraites - Retraités»

Les membres de la commission «Retraites/Retraités», réunis à LILLE les 19, 20 et 21 mars 2007, demandent au congrès de mandater le Bureau National pour exiger :

- que les problèmes relatifs aux retraites soient l'affaire des actifs et des retraités tant au sein de notre syndicat qu'au sein des fédérations de la Fonction publique ;

- qu'une réflexion soit menée afin d'élargir l'assiette des cotisations sociales. Des ressources financières additionnelles doivent être recherchées dans la sphère des niches fiscales ou des éléments de rémunération en général qui échappent actuellement aux cotisations sociales (intéressement, participation, épargne-retraite, ...);

- qu'il mène le combat à l'intérieur de l'UNSA, de l'UNSA/retraités, de la F.G.R. pour une meilleure prise en compte de la dépendance et pour un financement pérenne de l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A. )

Ils demandent en particulier :

- à être considérés comme des citoyens à part entière, ce qui implique de modifier l'image quelque peu brouillée dont on les pare quand on oublie notamment de reconnaître qu'ils participent au fonctionnement de l'économie nationale et qu'ils s'engagent bénévolement dans des tâches qui concourent au meilleur fonctionnement de la société ;

- que leur soit garanti un niveau de vie en relation avec celui que leur assurait leur précédent revenu d'activité. Il est donc nécessaire de revoir le mode de calcul des pensions pour que le taux de remplacement soit le meilleur possible, au plus près de cette équation ;

- que la décote soit abrogée en priorité ;

- que la bonification d'un an par enfant soit rétablie pour toutes les femmes, quelque soit la date à laquelle elles ont eu leurs enfants, les ont adoptés ou élevés, y compris avant leur recrutement dans la Fonction publique ;

- que les futurs retraités soient régulièrement informés des modifications qui, à moyen ou long terme, peuvent avoir des conséquences sociales peu lisibles a priori.

Pour conclure, **ils exigent des pouvoirs publics, dans le cadre d'un véritable dialogue social, une renégociation approfondie susceptible de déboucher sur une nouvelle loi qui rétablirait en priorité, pour les fonctionnaires, les principes premiers du code des pensions : le traitement continué avec péréquation et assimilation reposant sur le socle intangible du principe de la répartition.**



# Notre époque

---

## Collège des IEN 1er degré



Secrétariat  
général

Le Recteur de l'académie de Poitiers  
à  
Mesdames et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Education Nationale du 1<sup>er</sup> degré

S/C de Messieurs les Inspecteurs d'Académie,  
Directeurs des Services Départementaux de  
L'Education Nationale

Poitiers, le 1<sup>er</sup> mars 2007

SG  
IEN 1ER  
N° 134-07

Téléphone  
05 49 54 70 06  
Télécopie  
05 49 54 70 01  
Courriel  
sg  
@ac-poitiers.fr

Adresse postale  
5, cité de la Traverse  
BP 625  
86022 Poitiers cedex

Adresse des bureaux  
53, rue  
Théophraste  
Renaudot  
86000 Poitiers

**Objet :** collège académique des IEN 1<sup>er</sup> degré.

Dans le cadre des préconisations ministérielles relatives à l'organisation des collèges d'inspecteurs, la question s'est posée de la mise en place d'un collège académique plénier des IEN 1<sup>er</sup> degré. J'ai indiqué que ce dispositif ne me paraissait pas souhaitable, car trop lourd et de nature à provoquer des confusions sur la relation privilégiée qui existe entre les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et les IEN 1<sup>er</sup> degré.

Par contre, il me paraît souhaitable qu'un regroupement des IEN adjoints aux IA-DSDEN, puisse avoir lieu deux à trois fois dans l'année et que ces derniers puissent participer à certaines réunions des collèges des IA-IPR et IEN-ET.

Je souhaite que ce type de réunion se fasse sur mon autorisation après demande des IEN 1<sup>er</sup> degré concernés, formulée sous couvert des IA-DSDEN. S'ils souhaitent participer à des réunions des IA-IPR et IEN-ET, j'invite les IEN 1<sup>er</sup> degré adjoint des IA-DSDEN à se rapprocher des doyens de ces collèges d'inspecteurs.

Naturellement, un tel dispositif ne dispense pas que je puisse être amené à prendre l'initiative d'organiser des réunions plus larges avec les IEN 1<sup>er</sup> degré si nécessaire. En outre, les IEN 1<sup>er</sup> degré, dans la mesure où ils sont concernés par les sujets traités, ont vocation à participer à des groupes de pilotages académiques.

Je vous remercie, en lien avec les IA-DSDEN, de relayer ce courrier auprès de vos collègues.

Frédéric CADET

# Retraités

## Contribution à la commission «Retraités»

La question des retraites ne fait pas recette, c'est pourtant une question réelle qui nous concerne tous. C'est éminemment un enjeu de société puisque ni plus ni moins s'y décide le partage du revenu national entre actifs et retraités.

Un chômage endémique fragilisant les caisses de retraite du privé a provoqué la réforme Balladur de 1993. Un chômage persistant avec sa conséquence sur les finances de l'Etat a accouché au forceps de la réforme Fillon de 2003, sur fond d'équité entre secteur public et secteur privé, sans toutefois en assurer le financement, même à moyen terme, comme l'on sait.

Certes, l'espérance de vie augmente. On reconnaîtra aussi que les gens vivent plus longtemps en meilleure santé. Cela est d'autant mieux intégré par les gouvernants que pratiquement tous les pays européens ont ouvert le débat sur le relèvement de l'âge de la retraite et pour certains en ont déjà arrêté l'agenda (65 ans en Belgique, 66 en Espagne, etc.)

Certes, le contexte est difficile. La loi de 2003 portant la réforme des retraites a été facilitée par la rupture du front syndical. Les objectifs de " dernier repart " dont les confédérations syndicales résistantes étaient porteuses ont été balayés. Il faut d'ailleurs remarquer que les forces politiques de gauche, par attentisme ou manque de propositions alternatives, n'ont pu endiguer le tsunami.

Autant le dire sans fard, pour les pensionnés d'aujourd'hui et plus encore pour les retraités de demain, la régression est programmée. Elle produit ses premiers effets, elle ne doit pas être inéluctable...

### FIDELITE AU SYNDICAT

La réforme Fillon mise en application le 1er janvier 2004 a introduit avec malignité une rupture totale entre actifs et retraités.

Cela a de multiples conséquences :

- la plus visible au plan de la pension. Cette dernière n'est plus considérée comme un traitement continué et les principes de la péréquation et d'assimilation qui lui étaient substantiels sont abrogés ;

- la plus insidieuse au plan du comportement. La coupure entre les intérêts " catégoriels " des actifs et des retraités éloigne la mutualisation des préoccupations en favorisant le repli sur soi de ceux qui ne sont plus en mouvance professionnelle. Les structures régionales et départementales doivent absolument y réfléchir, créer les conditions d'un dialogue maintenu ou réactivé avec les collègues retraités.

- L'émergence de conduites de plus en plus individuelles :

- le choix de la surcote ;

- le jeu du RAFP (régime de retraite additionnelle) en cumulant des éléments de rémunération de toute nature ;

- la souscription d'assurances en vue des retraites complémentaires (certaines sections MGEN ont ouvert la voie...)

La solidarité et l'unité sont les fondements majeurs de l'engagement syndicaliste dans une perspective intergénérationnelle qu'on ne saurait perdre de vue.

Retraités aujourd'hui, nous avons bénéficié d'améliorations dues à notre action, laquelle s'est appuyée sur l'action de ceux qui nous ont précédés. Nous nous devons de continuer l'action de nos anciens pour améliorer l'avenir des futurs retraités.

### LA REFORME EST EN ŒUVRE

L'âge moyen de départ en retraite est établi à 58,72 ans à la fin 2005 (il était de 58,52 en 2003). La différence est minime mais elle va s'aggraver sous l'effet de l'allongement des services pour atteindre le taux plein et la diminution de la valeur de l'annuité.

Depuis le 1er janvier 2005, les actifs cotisent au fonds de retraite additionnelle de la Fonction publique. La loi crée ainsi un régime complémentaire qui peut être interprété comme un " plus " nécessaire, la pension de base n'offrant plus une contrepartie suffisante au fonctionnaire sur le point de faire valoir ses droits à la retraite.

Depuis le 1er janvier 2006, la décote est en place (moins 0,125% par trimestre manquant) avec l'objectif de 156 trimestres - soit 39 annuités pour atteindre un taux de remplacement équivalent à 75% du dernier traitement.

Les carrières incomplètes concernant souvent nos collègues femmes seront affectées par une chute du revenu de remplacement. Une sanction financière qui ne sera pas compensée par les bonifications pour enfants, soumises à des conditions draconiennes. Ce décrochage verra dès l'entrée en retraite sera d'autant plus cruellement vécu que la durée de vie s'allonge.

On constatera que si la réforme touche en particulier les retraités, elle mord très directement sur les actifs dès lors qu'ils ont une perspective de retraite.

### LA COMMUNICATION

Si la communication a très bien fonctionné dans le temps qui a précédé la réforme, elle a marqué le pas depuis l'adoption de celle-ci par la loi.

Les collègues porteurs de questions particulières ont pu être renseignés, mais d'une manière générale le " savoir communiquer " manque auprès des retraités en tant que tels.

Tous les syndicats enregistrent une tendance à la désyndicalisation progressive des retraités due à la fin de la péréquation actifs/retraités. Il serait juste qu'à tous les niveaux nos collègues concernés puissent s'exprimer, puissent faire connaître leur point de vue, puissent être entendus. Les pages " retraités " du bulletin " L'Inspection " leur sont ouvertes.

### UNE ACTION CONCERTÉE

Le SI.EN n'a pas recouvert d'un voile pudique le dossier des retraites. Le Bureau National, ouvert à toutes les expressions et suggestions, a fait le maximum pour la part qui lui incombait. La doctrine, arrêtée dans le cadre d'une stratégie intersyndicale, retient en priorité " de viser un haut niveau de retraite en définissant et garantissant un taux élevé de remplacement par rapport à l'ensemble de la rémunération ; améliorer les minima des pensions ; garantir le pouvoir d'achat des retraités et leur niveau relatif par rapport aux rémunérations des actifs, ce qui est la clef de voûte du système par répartition. "

Si la situation du moment n'est pas favorable, si les impacts à long terme sont difficiles à évaluer, on peut craindre que le pire soit à venir. On peut en effet redouter, lors du bilan intermédiaire prévu en 2008, des mesures nouvelles comme la hausse des cotisations (les 7,85% que les actifs versent pourraient rejoindre les 10,45% du secteur privé).

C'est dans cette logique que la défense des intérêts des personnels doit être pensée d'une part dans le cadre fédéral de l'UNSA en relation d'ailleurs avec les autres confédérations, d'autre part au sein de la Fédération Générale des Retraités (FGR) où s'agissant de la Fonction publique on s'efforce d'harmoniser les plates-formes revendicatives.

Le SI.EN participe à toutes les réunions de l'UNSA-Retraités comme à celles de la FGR au niveau de la commission exécutive, lieu de dialogue réel entre syndicats affiliés à d'autres fédérations comme la FSU et FO.

### UNE RENEGOCIATION DE LA REFORME DES RETRAITES

Le pouvoir entouré de ses experts nous a appris qu'il savait légiférer sans prendre en compte l'avis des citoyens tout en se parant des vertus du dialogue social.

Nous ne sommes pas dupes bien sûr, mais il faut compter aussi avec l'opinion publique qui reçoit un florilège de messages qui nous desservent : " les retraités coûtent cher ", " les retraités sont riches, ils voyagent ", " la France en faillite ", etc.

Nous-mêmes pouvons être abusés. Actuellement, les régimes spéciaux de retraite sont dans le collimateur. Et s'il s'agissait à travers cette nouvelle offensive de faire sauter les dernières digues et permettre en 2008 la baisse organisée de toutes les retraites (fonction publique, régime général, ...) ?

Dans la période particulière de ce premier trimestre 2007, il nous revient de changer l'image que la société donne des retraités. Ces derniers représentent - en termes économiques - des demandes qui profitent à la croissance (l'économie de la santé représentera 20% du PIB d'ici 2016). Ils génèrent une influence puissante sur l'économie locale, mais aussi sur l'aménagement du territoire.

Les élections qui vont couvrir le second trimestre 2007 nous donnent l'occasion d'exister. Il faut nous faire entendre des politiques pour espérer changer la loi Fillon.

Il nous faut mener une bataille avec l'ensemble des retraités car dissocier aujourd'hui public et privé serait suicidaire au plan syndical. Exigeons des pouvoirs publics une négociation approfondie avec l'ensemble des partenaires sociaux pour déboucher sur une nouvelle loi qui rétablirait, en priorité, pour les fonctionnaires, les principes premiers du Code des pensions civiles et militaires (traitement continué avec péréquation et assimilation) reposant sur le socle intangible du principe de répartition.

Jean-Claude Quemin

## Le devenir des IEN-CCPD dans la transformation inéluctable des écoles en EPEP

La place des IEN-CCPD un corps unique à missions diversifiées serait non contestée si il n'y avait cette fichue question du niveau de qualification (agrégation) qui fera toujours barrage... Nos généreux collègues IA-IPR ont bien choisi l'argument, car il n'existe pas d'agrégation " généraliste " ou " polyvalence " ou " vie scolaire "...

Pourtant, à une époque où la V.A.E. est portée comme solution à toute les reconstitutions de carrières, ne serait-il pas temps que notre ministère considère que la formation reçue à l'ESEN et l'expérience acquise sur le terrain est bien ente à une agrégation " généraliste " et qu'en tous cas on peut - sans dévaluée celle-ci - considérer celle-là avec un peu de respect.

Si encore il s'agissait de se prémunir contre de la concurrence, on pourrait admettre, sans forcément comprendre, les craintes de nos collègues IA-IPR.

Mais quoi ? Envisagent-ils de prendre en charge une circonscription du premier degré, pour en gérer toutes les disciplines, jouer au DRH et négocier avec les élus, les parents etc.. je ne développe pas, mes lecteurs étant eux-mêmes IEN.... Non bien sûr, parce qu'ils savent bien qu'ils ne le pourraient pas... Quand un des leurs, I.A.-D.S.D.E.N. veut se mêler du niveau de la circonscription nous avons tous vu que cela se traduit par une série d'effets pervers qui vérifient chacun leur tour la théorie des dominos...

Alors quel avenir ? Si les directeurs d'écoles deviennent chefs d'établissement (concentrés ou dispersés) du premier degré, les IEN perdront la gestion des écoles ? l'ont-ils ? Ils perdront l'expertise pédagogique ? l'ont-ils seuls ? Quid des CPAIEN ?

Alors, à quoi peuvent bien servir les IEN ? Au contrôle de conformité ! et cela, tant qu'il y aura des programmes et des instructions officielles et nationales à adapter au terrain, les IEN auront une place.

Que les chefs d'établissement du premier degré aient le même statut que leur homologues du second degré entraîne aussitôt que les IEN aient celui de leurs homologues du second degré.

Le maillon en trop n'est peut-être pas le niveau de la circonscription. Je pense plutôt que c'est le niveau départemental et que les bassins - à taille raisonnable, comme une circonscription du 1er degré par exemple - pourraient fort bien avoir à leur tête un IA- Adjoint au DSDEN qui serait chargé de contrôler la continuité du cursus de scolarité obligatoire, l'acquisition du " socle " et de mettre en cohérence l'ensemble des politiques sur le bassin. La formation et l'expérience acquise par les IEN-CCPD font d'eux les mieux qualifiés pour cette évolution qui accompagnerait la décentralisation, ferait maigrir " le mammouth " et permettrait au Recteur d'être en prise directe avec le terrain.

Le DSDEN, comme son nom l'indique serait chargé de la gestion de tout ce qui est du niveau départemental : certains services comme les formations continues, la santé scolaire, l'ASH...

Les IA-IPR continuant à faire leur travail d'expertise disciplinaire, la seule qu'ils aient vraiment. Il me semble que c'est là une voie qui mérite qu'on l'explore, même si j'avoue m'être fait un peu plaisir sur le dos de nos amis ( ô combien ) IA-IPR...

Mon sentiment est qu'il faut précéder le mouvement plutôt que de chercher à lui résister et je ne partage pas tout à fait la vision de J.C. LESIRE sur le fait que nous perdons à vouloir tout garder. Je pense au contraire que nous devons faire valoir totalement notre expertise, que seuls nous avons et qui vaut largement celle de l'agrégation. Demandons que la formation soit sanctionnée par une «agrégation de polyvalence» ou bien faisons sauter cet obstacle malhonnête intellectuellement. Comment peut-on faire grief de ne pas posséder un diplôme qui n'existe pas ?

Patrick LAMBERT -IEN-CCPD à SINNAMARY, GUYANE

Vous avez dû recevoir comme moi une offre généreuse d'un organisme " humanitaire " qui milite pour l'égalité des chances en mettant en avant l'honorabilité de ses membres...

J'aurais sans doute pu me laisser séduire par le sourire affiché et la promesse alléchante d'une bonne rémunération, mais TROPFORT (c'est son nom, ou à peu près car je ne suis pas très sûr de l'ordre des lettres...) en fait vraiment beaucoup pour me convaincre, et peut-être même un peu TROP :

- en détournant sans vergogne à des fins de pur marketing le concept d'EGALITE DES CHANCES qu'un minimum d'éthique aurait dû le conduire à laisser dans le seul domaine socio-éducatif (le mot chance est ainsi cité pas moins de cinq fois dans le message de quelques lignes adressé aux prospects) ;

- en exhibant sans pudeur sa qualité de MEMBRE DE JURY CRPE et celle de la plupart de ses professeurs (mention figurant trois fois dans le document, sous une forme qui conjugue cette qualité au présent et non au passé) alors que de simples considérations déontologiques exigent qu'il n'y ait

### Objet : Appel à candidature de correcteurs et Formateurs occasionnels

Chère collègue,

Cher collègue,

ForproF recrute de nouveaux formateurs pour poursuivre et amplifier sa mission d'égalité des chances. Ces formateurs pourront accompagner sous forme de vacations les personnes désirant réussir un concours de la fonction publique.

95% de ces personnes sont des femmes qui travaillent, ont une vie de famille et ne peuvent faire l'IUFM pour des raisons de disponibilité ou d'éloignement. ForproF leur permet tout en continuant à travailler ou à remplir leurs obligations familiales et sans sélection, d'accéder en seconde année d'IUFM avec une chance égale à ceux qui ont eu la possibilité de faire la première année d'IUFM

ForproF prépare également à 100 concours d'accès aux 3 fonctions publiques

ForproF est un Institut Supérieur de Formation qui existe depuis 10 ans et qui prépare aux concours des métiers de la fonction publique, partout en France métropolitaine et dans les Dom-Tom (84 lieux d'entraînement). Au cours de cette rentrée 2007, nous compterons 7000 stagiaires et 800 professeurs-accompagnateurs. Notre projet est l'égalité des chances, notre métier la pédagogie, notre ambition la réussite des stagiaires qui nous feront confiance à la rentrée 2007

aucune confusion dans un concours de la fonction publique entre formateurs et examinateurs.

Les chiffres donnés montrent que cette petite entreprise qui se nourrit ainsi de débauchage et de racolage ne connaît apparemment pas la crise (air connu...). Que ceux qui auraient pu se laisser tenter par quelques euros soient pardonnés, mais sans doute verront-ils dans cette publicité éhontée les signes d'un système peu conforme à leurs valeurs... Errare humanum est, perseverare diabolicum !

Andromède

---

## Un ministre jamais en retard d'innovation

Décidément Gilles de Robien nous étonnera jusqu'au bout et qui sait ce qu'il serait encore capable d'imaginer s'il restait ministre de l'Education Nationale quelques mois supplémentaires.

Il a d'abord remis au goût du jour la méthode syllabique que les éditeurs eux-mêmes avaient enterrée au profit de méthodes moins mécaniques et moins abêtissantes.

Il a ensuite dénoncé "l'observation réfléchie de la langue" au profit du jargon grammatical traditionnel, connu de quelques grands-parents, anciens élèves des années 50 et avant, jargon qui leur permettrait d'aider leurs petits enfants à faire leurs devoirs sachant que ces devoirs à la maison sont interdits depuis une circulaire de 1956.

Il a restauré la leçon de mots en maternelle, aidé en cela comme pour le reste de notre chercheur national Alain Bentolila, jamais en retard d'un retournement de veste pour peu que cela lui permette de vendre davantage d'ouvrages.

Il a cherché à introduire les 4 opérations dès l'école maternelle.

Et aujourd'hui notre ministre réinvente le vélo et voudrait obliger les élèves d'école primaire à se rendre à l'école à vélo. Il a d'ailleurs créé une nouvelle mission et chargé un inspecteur d'académie de la mettre en oeuvre. «*Le conseiller pour le développement de la pratique du vélo devra promouvoir l'utilisation du vélo dans différents champs disciplinaires, étudier les équipements et les infrastructures nécessaires à l'utilisation du vélo pour se rendre à l'école et sensibiliser les personnels et, en premier lieu les enseignants aux avantages de l'utilisation de ce mode de locomotion.*» La nouvelle ne fait pas grand bruit car les journalistes semblent avoir d'autres chats à fouetter que nos propres enfants qui ne demandaient pas tant d'attention.

Il est par ailleurs difficile de savoir comment vont réagir les parangons de SOS Education sur ce point. Vont-ils proposer à nouveau la délation pour savoir quels parents continuent de conduire leurs enfants en voiture ? Peut-être pourraient-ils cette fois proposer aux enseignants eux-mêmes de dénoncer les parents récalcitrants. Cela ne serait qu'un juste retour des choses.

Mais on en viendrait presque à regretter qu'il reste si peu de temps pour notre ministre de Education nationale. Certes il se hâte actuellement pour faire passer en force toutes les circulaires que ses dévoués membres de cabinet ont rédigées même si cela va en contradiction avec la réécriture des programmes et malgré l'avis totalement défavorable du Conseil Supérieur de l'Education. Mais quelques mois supplémentaires lui auraient permis d'aller plus loin encore dans ses propositions de modernisme et d'amélioration de l'efficacité du système éducatif.

Ne parlons pas de la blouse parce que d'autres y ont presque pensé avant lui, ni du porte-plume avec sa plume Sergent Major qui pourraient bien revenir pour améliorer l'écriture. Mais au-delà de la simple note de vie scolaire, pourquoi ne pas restaurer le bonnet d'âne et les coups de règle sur les doigts qui ont fait tant de bien dans le passé ? Pourquoi ne pas remettre un poêle au charbon au milieu de la classe pour éviter que les cancre ne s'endorment près des radiateurs ? Pourquoi ne pas réinstaurer la semaine de 30 heures et les études obligatoires - et payantes - du soir ? Pourquoi ne pas supprimer ces temps perdus en salle de sport, à la piscine, à l'informatique, dans les musées pour se consacrer exclusivement au «lire - écrire - compter» ? Pourquoi ne pas recréer les salles d'asile et séparer à nouveau les élèves issus de milieux sociaux différents pour donner envie aux enfants de «pauvres» d'intégrer les écoles «bourgeoises» et de leur redonner ainsi la motivation qu'ils ont perdue ?

Dépêchez-vous Monsieur le Ministre, avec un peu de chance, peut-être finirez-vous par faire rire les enseignants ?

Andromède

## Communiqué de presse du SI.EN-UNSA Education

Dernier avatar du fantasme notatif du ministre de l'Education nationale : mettre en place des " leçons de mots ". Faut-il encore s'indigner de cette initiative qui ne fait que s'inscrire dans une logique annoncée et qui marque, une fois encore, la superbe indifférence de M. De Robien face aux réactions unanimes que suscitent ses affirmations à l'emporte-pièce ?

Tout a été dit à ce jour : la méconnaissance évidente du ministre face à la réalité de l'école, son mépris indiscutable du travail des enseignants et plus encore des chercheurs qui ne partagent pas son dogme, son total rejet de tout ce qui ne s'inscrit pas dans sa démarche réactionnaire, sa bienveillance coupable à l'égard de groupuscules à l'idéologie où le passéisme le dispute à l'élitisme...

Si certains propos ont pu choquer par leur agressivité, les discours les plus mesurés n'ont pas pour autant été mieux entendus. Ainsi, à l'indifférence du ministre face aux réactions que suscitent ses affirmations sans nuance, nous ne pouvons à notre tour que répondre par l'indifférence à ses propos.

M. De Robien s'est en effet disqualifié lui-même en tant que pilote du système éducatif. Sa seule préoccupation est manifestement de s'entendre dire que tout va bien, que ses réformes sont légitimes et que les enseignants les mettent en oeuvre comme un seul homme, guidés dans leur adhésion à la pensée ministérielle par des inspecteurs convaincus et zélés. Il faut dire que les remontées du terrain, soigneusement sélectionnées et renforcées par les propos haineux de ceux qui ne jurent que par l'incompétence des professeurs, pourraient laisser croire à l'adhésion des foules... alors que la plupart des enseignants restent à l'écart de cette agitation médiatique, continuant d'exercer leur métier avec intelligence, aidés dans cette tâche noble par les inspecteurs qui en connaissent parfaitement la complexité.

Certes l'école se doit d'aider chaque élève à réussir au mieux. Qui contesterait aujourd'hui que la maîtrise de la lecture, l'aisance en grammaire, la compréhension des mathématiques et la familiarité avec un vocabulaire riche et varié sont au coeur des préoccupations de tout enseignant ? La reconnaissance de leur engagement et de leurs compétences professionnelles devient dès lors la seule réponse cohérente et légitime. C'est du reste celle de la grande majorité des parents qui, malgré les manipulations d'informations, continuent d'affirmer leur confiance dans l'école.

Pour eux, pour les élèves, nous devons tous continuer à nous mobiliser et à rechercher les solutions les plus adaptées pour prendre en compte la diversité des situations individuelles.

Le SI.EN-UNSA Education continuera à se mobiliser pour que l'école réponde toujours mieux aux besoins des élèves et aux demandes des parents. Il affirme son total respect du travail des enseignants et exhorte le ministre à mettre enfin un terme à sa frénésie normative.

Le système éducatif a en permanence besoin de réformes pour mieux s'adapter aux évolutions de notre société. Les enseignants et les inspecteurs sont parfaitement conscients de cette nécessité. Le rôle d'un ministre de l'Education nationale serait, à notre sens, de mobiliser les uns et les autres au service de la jeunesse de notre pays.

Malheureusement, conscient de son incapacité à susciter l'adhésion, notre ministre actuel préfère user de menaces pour obtenir la soumission. Unis et solidaires nous continuerons d'affirmer haut et fort que l'école, ses élèves et ses enseignants méritent mieux que les gesticulations médiatiques qui remplacent aujourd'hui la réflexion pédagogique.

Patrick ROUMAGNAC  
Secrétaire Général du SI.EN-UNSA Education